



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

**22<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 30 septembre 1998, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Operti . . . . . (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Filippi Balestra (Saint-Marin), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Ministre des affaires étrangères du Sénégal et des Sénégalais à l'étranger, S. E. M. Jacques Baudin.

**M. Baudin** (Sénégal) : Le Sénégal, par ma voix, est heureux d'adresser au Président ses chaleureuses félicitations à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-troisième session. Cette élection témoigne éloquemment de ses qualités intellectuelles, morales, et de sa grande expérience des relations internationales et traduit aussi la reconnaissance unanime des États de notre Organisation à son pays, l'Uruguay, pour son engagement constant au service de la paix et de la coopération internationale.

À son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, ancien Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, nous exprimons nos sentiments de profonde gratitude pour la compétence et l'engagement avec lesquels il s'est acquitté de son mandat au cours d'une année particulièrement chargée.

Je voudrais enfin rendre un hommage mérité au Secrétaire général, M. Kofi Annan, homme de conviction qui mérite notre soutien sans réserve dans la poursuite et le parachèvement de l'oeuvre remarquable de réforme dans laquelle il s'est totalement investi pour arrimer notre Organisation aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les assises annuelles de l'Assemblée générale constituent un moment privilégié pour la grande famille des Nations Unies pour se retrouver pour examiner, dans le cadre d'une réflexion et d'une communion collectives, la situation dans le monde, les problèmes et les défis que notre Organisation doit relever dans une optique de paix, de progrès et de solidarité, pour la société des hommes.

C'est que précisément, nous vivons, en ce siècle évanescant, une ère de défis majeurs qui nous interpellent tous, individuellement et collectivement. Nous vivons dans un monde en pleine mutation, au plan international, comme à l'intérieur de chacun de nos États et cette transition vers le troisième millénaire n'est pas sans créer certaines contradictions.

La mondialisation est devenue un phénomène planétaire. La circulation des hommes et des idées, les révolutions de l'informatique et de l'information, la sauvegarde de l'environnement, la lutte contre la drogue et le terrorisme sont devenus également des phénomènes transnationaux qui appellent des réformes à l'échelle planétaire et une parfaite solidarité internationale qui seule nous permet de réaliser de

grands desseins; car, si nous sommes semblables, nous sommes aussi différents.

Au même moment, au plan national, des fractures se multiplient et des différences s'affirment, engendrant ainsi des situations de guerres civiles, de conflits ethniques et tribaux qui mettent trop souvent en péril les structures de nos États. Une formidable richesse se crée au profit d'une infime minorité, tandis que subsistent encore d'immenses étendues de pauvreté absolue, et que les droits de l'homme, exaltés ici, sont bafoués ou piétinés ailleurs.

L'Organisation des Nations Unies, dépositaire de la conscience universelle, doit s'adapter à ces réalités changeantes et avoir la capacité d'agir, souvent dans l'urgence, au service de la paix, et de répondre, de manière adéquate, aux aspirations légitimes de l'humanité. Dans la réalisation des objectifs que voilà, nous États Membres avons la responsabilité et le devoir de doter notre Organisation d'outils lui permettant d'appliquer, avec efficacité et célérité, l'ordre du jour du XXIe siècle.

À ce sujet, je voudrais souligner, pour m'en féliciter, deux événements majeurs qui ont marqué l'histoire récente de l'ONU. Je citerai, en premier lieu — non pas par ordre de priorité mais en raison du fait que le chef d'État de mon pays, S. E. le Président Abdou Diouf, m'a fait l'honneur de m'y impliquer depuis deux ans — le dossier de l'établissement de la Cour pénale internationale, ce qui explique, par ailleurs, le fait que le Sénégal figure parmi les premiers signataires du Statut de la Cour et n'attend que la copie certifiée pour la ratification. Assurément, la Conférence diplomatique de Rome aura été une rencontre historique en ce que, pour la première fois, les nations du monde, notamment les nations africaines, unies par un seul et même élan de justice, ont trouvé ensemble un moyen légal de dissuader ceux qui seraient tentés de commettre des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et de génocide; un moyen de les juger, s'il y a lieu, et de les condamner lorsque leur responsabilité pénale est établie. Pour tout dire, nous avons réussi à forger le maillon qui manquait au système judiciaire international.

Elle aura été aussi une rencontre historique parce que le Statut de la Cour que nous avons adopté solennellement, le 18 juillet 1998, dans un lieu aussi plein de symboles que Rome, introduit d'importantes innovations dans les relations entre les États et entre les juridictions nationales et la juridiction internationale.

Enfin, faut-il le rappeler, le Statut et l'acte final de cette Cour viennent compléter heureusement, en lui donnant

plus de signification, la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire, lequel sera un des grands événements de l'histoire des Nations Unies. Le Statut rend au surplus l'idéal de justice plus précis et plus vivace.

Il me revient, et je voudrais m'en féliciter, d'indiquer que mon pays, le Sénégal, a été le premier pays membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à avoir ratifié récemment le Protocole sur la création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, lequel protocole avait été adopté au dernier sommet de l'OUA de Ouagadougou.

L'année dernière, au cours de la cinquante-deuxième session ordinaire de notre Assemblée générale, nous avons tous accueilli chaleureusement les propositions de réforme du Secrétaire général contenues dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950). De manière unanime, nous avons tous estimé que ces propositions, au demeurant judicieuses, équilibrées, novatrices et orientées vers l'action, étaient fort opportunes parce que conformes à l'esprit et à la lettre de la Déclaration publiée à l'occasion du cinquantième anniversaire et qui mentionnait que :

«afin de relever les défis de l'avenir et de répondre véritablement aux espérances placées en l'Organisation des Nations Unies par les peuples du monde entier, il est essentiel que l'ONU elle-même soit réformée et modernisée.» (*Résolution 50/6, par. 14*)

Cette conviction que nous partageons tous est devenue aujourd'hui une réelle exigence. En effet, sous l'impulsion dynamique de M. Oudovenko, Président de la cinquante-deuxième session ordinaire, l'Assemblée générale a adopté les résolutions par lesquelles elle avalise et conforte la mise en oeuvre des mesures et propositions préconisées par le Secrétaire général. Je voudrais, à cet égard, de présenter ici et maintenant mes chaleureuses félicitations à Mme Louise Fréchette, nommée aux éminentes fonctions de Vice-Secrétaire générale de notre Organisation, chargée plus particulièrement des questions de développement. Pour cette partenaire du développement, je forme des vœux de succès dans l'accomplissement de sa noble et exaltante mission.

En évoquant les réformes qui permettront à l'ONU d'être la clef de voûte d'un système multilatéral mieux adapté aux réalités du XXIe siècle, je ne pourrais passer sous silence les délicates et complexes négociations en cours au sein du Groupe de travail chargé de la restructuration du Conseil de sécurité. La réforme du Conseil de sécurité représente un élément fondamental de la réforme

globale de l'ONU mais, il faut le reconnaître, l'exercice n'est pas des plus faciles.

Nous convenons tous de la nécessité de moderniser et de démocratiser cet organe essentiel des Nations Unies, mais nous éprouvons de la difficulté à trouver un consensus, voire un accord général, sur des points aussi fondamentaux que l'expansion, la composition et l'usage du droit de veto. En dépit de cinq années de discussions au sein du Groupe de travail, nous ne devons pas pour autant céder au découragement. Si nous redoublons d'efforts et si nous tirons profit de la dynamique que nous avons créée, je suis convaincu que nous parviendrons à terme à réaliser ce grand dessein de restructuration du Conseil de sécurité en conférant à cet organe plus de légitimité, de crédibilité et de transparence.

Dans cette réforme, assurément, l'Afrique a sa place, une place qui doit lui être reconnue au regard de son histoire et de sa vocation de continent d'avenir parce qu'il est espace de croissance continue.

L'Organisation des Nations Unies a aujourd'hui parcouru un itinéraire d'un demi-siècle et durant ces années, nous avons établi, progressivement, les bases d'un système international qui devrait être apte à assurer la sécurité collective de tous. En cela, notre Organisation a été et demeure un outil irremplaçable de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En dépit des nombreux acquis enregistrés dans ce domaine, nous devons convenir du long chemin qui reste à parcourir ainsi que des initiatives audacieuses à prendre pour parvenir à réaliser pleinement la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

C'est que d'anciens conflits continuent de résister à nos projets de solution alors que, au même moment, une série de nouvelles crises, une nouvelle génération de conflits, liés à la montée des violences ethniques et intercommunautaires, constituent des sources de préoccupation majeure dans nos pays, singulièrement ceux de l'Afrique.

Ainsi, dans notre sous-région, en Afrique de l'Ouest, alors que nous nous acheminons vers le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel en Sierra Leone avec le retour, à Freetown, du Président démocratiquement élu, grâce aux actions menées par l'ONU, par l'OUA et plus particulièrement par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une mutinerie a éclaté, le 7 juin dernier, du fait d'une partie de l'armée régulière de la République de Guinée-Bissau.

À la demande expresse des autorités légales de ce pays, le Sénégal, mon pays, ainsi que la République de Guinée, autre pays voisin de la Guinée-Bissau, ont dépêché des troupes conformément aux dispositions pertinentes d'accords bilatéraux signés par chacun de ces deux pays avec la Guinée-Bissau.

Je voudrais rappeler, du haut de cette tribune que l'engagement du Sénégal en Guinée-Bissau est uniquement destiné à aider à la restauration de l'ordre constitutionnel, à concourir à écarter les menaces qui pèsent sur la sécurité des populations civiles et étrangères et, enfin, à contribuer au renforcement de la stabilité et de la sécurité de la sous-région et en Afrique.

Le 26 août 1998, la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) ont réussi à amener les parties à signer un accord de cessez-le-feu, première étape vers la voie de la normalisation de la vie en Guinée-Bissau.

Dans la corne de l'Afrique, nous sommes témoins d'une brusque dégradation des relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée au point que les armées de ces deux pays frères que l'histoire, la géographie, la culture condamnent à vivre dans une parfaite harmonie et dans la paix. Cette situation a déclenché des opérations militaires. Pourtant, les initiatives en vue d'une solution politique de ce nouveau conflit n'ont pas manqué. Les Gouvernements frères d'Éthiopie et d'Érythrée devraient accepter de s'asseoir autour de la table des négociations et essayer de trouver, avec le concours du Président en exercice de l'OUA, des pays de la sous-région ainsi que d'autres bonnes volontés, les voies et moyens les plus idoines pour parvenir à une solution pacifique, fondée sur le droit international, naturellement.

Ailleurs sur le continent, en Angola comme en Somalie, la voie de la paix demeure encore incertaine parce que tortueuse, parce que sinueuse.

Qu'il me soit permis d'avoir, encore une fois ici même, en ce haut lieu, une pensée pieuse à la mémoire de M. Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général en Angola et de ses compagnons d'infortune, dont notre compatriote, M. Moctar Gueye, journaliste, morts accidentellement au champ d'honneur, au service de la paix.

L'Afrique entière aspire au progrès et au mieux-être, mais il est vrai que les conflits qu'elle connaît constituent autant d'obstacles majeurs sur la voie du développement économique et social équilibré et durable. Nous avons donc

l'obligation et le devoir, en tant que membres de la famille des nations, de continuer d'oeuvrer à l'avènement d'un ordre mondial plus stable, plus équitable et plus juste.

Conscients de cette réalité, les Africains, ensemble et de concert, au sein de l'OUA, et en étroite collaboration avec l'ONU, participent de plus en plus activement aux efforts régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits sur le continent.

Je voudrais saisir cette occasion pour me féliciter de la publication du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Dans ce rapport d'une très grande valeur, le Secrétaire général, après une analyse lucide et objective des causes des conflits en Afrique, a établi avec justesse la relation étroite entre l'instabilité et le développement pour, enfin, préconiser les critères, les conditions, les moyens et les mécanismes à mettre en oeuvre pour assurer, organiser, sauvegarder la paix pour un développement durable en Afrique.

Mon pays, le Sénégal, convaincu de l'importance de la paix au Moyen-Orient et de la nécessité de réaliser de nouveaux progrès dans les efforts au service de cette cause, participe effectivement au soutien du processus de paix et demeure attaché à la réalisation de l'objectif de paix dans cette région, fondée sur les résolutions et les accords qui ont été conclus et qui doivent être respectés par toutes les parties, ne serait-ce que sur le fondement du principe *pacta sunt servanda*.

C'est le lieu de lancer, encore une fois, un appel pressant aux parties concernées ainsi qu'aux coparrains et à toutes les nations éprises de paix pour que de nouvelles initiatives soient prises afin de rapprocher les points de vue, actuellement très divergents, de l'Autorité palestinienne et du Gouvernement israélien en vue de rétablir un climat de confiance et de coopération, seul gage d'espoir d'une voie de paix et de coexistence pacifique entre les peuples de la région.

Les efforts en faveur d'un désarmement général, complet et vérifié présentent un élément important de renforcement de la sécurité internationale. Si dans ce domaine, des progrès très significatifs ont été accomplis au cours de la décennie, force est cependant de constater que le désarmement global demeure aujourd'hui, plus que jamais, un objectif à long terme.

En effet, les conflits de ces dernières années ont démontré que les armes conventionnelles, avec les destruc-

tions massives qu'elles ont causées, appelaient des initiatives visant à décourager leur prolifération, surtout le trafic illicite des petites armes, devenu un véritable fléau en Afrique. Une forte mobilisation existe aujourd'hui sur le continent pour lutter contre ce danger, mais il demeure évident que l'Afrique seule ne saurait y faire face. Mon pays, le Sénégal, ne ménagera aucun effort dans ce sens pour contribuer à l'élaboration d'une convention internationale de lutte contre le commerce illicite des petites armes.

À l'aube du XXIe siècle, le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies est certainement le sentiment le mieux partagé, car cette universalité confère plus de crédibilité à notre institution et plus d'efficacité à son rôle.

C'est au nom de ce principe que le Sénégal appuie, sans ambiguïté, la demande de la République de Chine à rejoindre le concert des nations libres et à être admise au sein de notre Organisation et de ses institutions spécialisées. C'est dans cette optique que nous avons proposé à l'Assemblée générale, le réexamen, quant au fond, de la partie de la résolution 2758 (XXVI) qui excluait la République de Chine de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Fidèle à sa vocation de centre où s'harmonisent les efforts des nations en faveur du progrès social, de l'instauration de meilleures conditions de vie, l'Organisation des Nations Unies a contribué, de manière particulièrement remarquable au diagnostic des problèmes contemporains qui interpellent le destin de l'humanité.

Au cours de la présente décennie, la série des grandes conférences des Nations Unies a permis à la communauté internationale d'adopter, au plus haut niveau politique, un ensemble de plans d'action consensuels, fondements conceptuels d'un nouveau partenariat mondial pour le développement basé sur le principe de la responsabilité nationale et l'impératif de la solidarité internationale dans la quête d'une réponse commune aux défis qui nous guettent tous. Jamais auparavant une approche aussi généreuse, aussi prometteuse n'a marqué les préoccupations de la communauté des nations.

Ces plans d'action, quel que soit leur degré de pertinence, constituent, tout au plus, une série d'engagements formels sur des mesures qu'il convient de prendre ensemble. Sans une mobilisation conséquente de ressources nouvelles et additionnelles, les actes concrets attendus de ces nobles initiatives, dont la grandeur et la légitimité tirent leur source des idéaux même de la Charte, risquent de se traduire en des lendemains d'espoirs déçus ou fortement compromis.

Au-delà des problèmes liés à la mise en oeuvre des grandes conférences de la décennie, c'est en réalité la coopération internationale pour le développement qui présente, de nos jours, un paradoxe sur lequel on ne saurait faire l'impasse sans trahir les idéaux de paix et de développement qui ont inspiré les pères fondateurs de notre organisation.

Miguel de Unamuno, Recteur de l'Université de Salamanque, en Espagne, disait fort justement :

«Devant certaines circonstances, se taire c'est mentir».

Alors, comment passer sous silence la contradiction manifeste entre l'augmentation sans cesse croissante des besoins en matière de coopération économique pour le développement et la baisse continue de l'aide publique au développement qui atteint aujourd'hui son niveau le plus bas depuis 25 ans? Comment oublier les déséquilibres persistants du commerce international multilatéral dont la vocation première était pourtant d'assurer à tous, pays développés et pays en développement, les bénéfices d'un cadre d'échanges ouvert, réglementé, transparent, équitable et prévisible? De quelles valeurs l'humanité peut-elle encore se prévaloir lorsque, à l'aube du troisième millénaire, dans un monde devenu un village planétaire, plus d'un milliard d'hommes et de femmes sont privés du minimum des conditions de vie décente? La marginalisation et l'exclusion qui hantent l'existence quotidienne de ces hommes et de ces femmes mettent en évidence, une fois de plus, la priorité absolue que le combat contre la pauvreté devrait revêtir au double plan national et international.

C'est pourquoi des mesures vigoureuses s'imposent, aujourd'hui plus que jamais, pour donner un souffle nouveau aux échanges Nord-Sud. Le débat de haut niveau que l'Assemblée générale vient de consacrer à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération internationale par le partenariat, de même que le projet d'une réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement, constituent à cet égard, des initiatives encourageantes, au même plan que la juste rémunération des produits de base et le règlement global de la crise de la dette des pays en voie de développement.

La cinquante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies coïncide avec la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme. En cette fin de siècle, promouvoir, consolider et étendre les fondements de l'état de droit partout dans le monde, renforcer les institutions nationales de défense des droits de l'homme, intégrer les droits de l'homme dans les

principales activités du système des Nations Unies, promouvoir le droit au développement, nous semblent être les axes essentiels de la politique mondiale en matière de droits de l'homme et de libertés.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait saluer les importantes initiatives prises par Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, depuis son entrée en fonction, notamment en direction de notre continent et qui répondent à bien des égards à notre attente. Il s'agit, en effet, aujourd'hui plus que jamais, de promouvoir le dialogue avec les gouvernements, de renforcer le dialogue interinstitutions au sein du système des Nations Unies et d'oeuvrer à la rationalisation des mécanismes relatifs aux droits de l'homme.

La lutte contre le problème mondial de la drogue demeure une préoccupation partagée par toute la communauté internationale. Par les multiples et pernicieuses connexions qu'il a su créer avec les phénomènes comme la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, le grand banditisme et les réseaux de commerce illégal d'armes, notamment celles de petit calibre, surtout en Afrique, le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes est devenu, à la fin de ce millénaire, une menace dangereuse pour la paix, la stabilité et la sécurité de toutes les nations, de tous les États et de toutes les régions du monde.

C'est pourquoi, mon pays le Sénégal, s'est réjoui de la tenue, en juin dernier, ici même dans cette salle et en présence de nombreux chefs d'État et de gouvernement, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la drogue. Il importe maintenant de tout mettre en oeuvre pour l'application effective de ces importantes conclusions issues de cette rencontre, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale.

Avant de terminer, je voudrais évoquer en quelques mots la crise financière et la nécessité de renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Depuis des années déjà, notre organisation traverse une crise financière des plus préoccupantes. Les causes de cette situation ont été longuement débattues ici même; il ne me paraît pas nécessaire de les rappeler. Je voudrais simplement souligner que le processus de réforme que nous avons engagé tous ne pourra être mené avec succès, dans cette situation d'instabilité financière que connaît notre organisation, à un moment où elle a, par ailleurs, été sollicitée de tous côtés.

Le nouveau contexte international ainsi que le caractère multidimensionnel des défis à affronter exigent que nous ayons une Organisation des Nations Unies restructurée,

modernisée et dotée des capacités essentielles d'intervention pour nous aider à résoudre nos différends, à éliminer les injustices et les disparités, à éviter les exclusions et les égoïsmes.

Il suffit que nous le voulions car nous en avons les ressources et la capacité. L'humanité a déjà relevé, au cours de son histoire mouvementée, bien des défis pour que nous puissions douter qu'elle ne soit pas capable de relever ceux du troisième millénaire.

En ce qui concerne le Sénégal, sous la conduite de M. Abdou Diouf, Président de la République, le Sénégal est prêt à assurer et à assumer ses responsabilités dans un esprit authentique de solidarité et d'efforts collectifs, pour parvenir à la réalisation de nos ambitions et de nos rêves. Nous le devons à nous-mêmes, mais nous le devons, surtout, aux générations futures.

#### **Allocution de M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Slovénie.

*M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Slovénie, S. E. M. Janez Drnovsek. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Drnovsek (Slovénie)** (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, d'emblée, d'adresser nos félicitations au Président ainsi qu'à son pays, l'Uruguay, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Je suis convaincu que son expérience et ses compétences permettront à l'Assemblée générale de mener à bien ses tâches importantes.

J'aimerais également exprimer mes remerciements à M. Hennadiy Oudovenko de l'Ukraine pour son travail en tant que Président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale et lui rendre hommage pour la manière décisive dont il a conduit ses délibérations.

L'ordre mondial est en pleine restructuration. Notre époque est caractérisée par une constante mutation. Il est de la plus haute importance que ce processus de changement

intervienne de façon pacifique et conformément aux règles qui ont été approuvées par la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies a un rôle indispensable à jouer à cet égard et doit être en mesure de répondre aux besoins du monde. S'il est vrai que l'Organisation des Nations Unies est le cadre au sein duquel les États Membres peuvent défendre leurs intérêts nationaux, elle est avant tout un instrument devant permettre de réaliser les objectifs et aspirations communs de l'humanité pour un avenir meilleur, par la mise en oeuvre de programmes concrets.

Le monde se transforme, les objectifs et les défis évoluent : l'Organisation des Nations Unies doit, elle aussi, évoluer. Les États Membres ont été bien avisés de décider d'appuyer le programme de réformes du Secrétaire général et de l'aider à faire le nécessaire. Nous sommes heureux de constater que certaines des mesures prises en application de cet excellent programme ont déjà rendu l'ONU plus attentive à nos besoins et plus efficace.

Seule une organisation universelle efficace peut nous aider à répondre aux défis pressants que nous lancent la mondialisation, le développement économique et social, les changements environnementaux et la nécessité urgente de protéger et de respecter les droits de l'homme. Nous avons besoin de l'égide de l'ONU pour réaliser notre objectif le plus noble et le plus fondamental : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous comptons que les Membres accepteront les autres propositions du Secrétaire général au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Cela nous permettra de poursuivre la réforme et la transformation de notre Organisation.

La Slovénie attache une grande importance à la promotion des nobles principes et des valeurs sur lesquels repose l'ONU. C'est pourquoi nous sommes particulièrement fiers d'avoir été élus membre non permanent du Conseil de sécurité. Toutefois, la réalisation des objectifs essentiels de notre politique étrangère, à laquelle nous nous attachons dans nos travaux et nos efforts au sein du Conseil de sécurité, est compromise par un nombre croissant de menaces contre la paix et la stabilité. Raison, compassion et détermination doivent guider le combat que nous menons pour offrir un nouvel espoir aux populations souffrantes.

Dans tous les conflits, des Balkans à l'Afrique centrale en passant par l'Asie centrale, il semble qu'une façon toute particulière de faire la guerre soit devenue courante. La population civile en est la principale et souvent la seule cible. La violation des droits de l'homme et du droit humanitaire international et les atrocités les plus horribles deviennent des conséquences habituelles de ces conflits. La

communauté internationale doit s'attaquer à ces violations et à leurs causes politiques sous-jacentes dès le tout début. Nous devons agir ensemble et avec détermination afin que ces violations du droit humanitaire et des droits de l'homme ne demeurent pas impunies.

Certains acteurs sur la scène internationale pensent encore que le recours à la menace ou à l'emploi de la force est un moyen légitime de faire changer les choses. Ils n'envisagent des solutions politiques et la négociation que quand les options militaires ont échoué. Nous le constatons en Afrique, où les crises se succèdent. Nous en trouvons une autre preuve dans la course aux armements qui se poursuit, même dans le domaine nucléaire. Nous le constatons également en Europe, où le Kosovo est le théâtre d'une nouvelle tragédie humanitaire après tant d'autres. Et comme si tout cela ne suffisait pas, nous sommes témoins de la violence la plus vile, la plus injustifiée de toutes — le terrorisme international, qui a fait des centaines de victimes innocentes.

En Bosnie-Herzégovine, le processus de paix prend racine, lentement mais sûrement. Toutefois, ce processus n'est pas encore devenu irréversible. La communauté internationale a toujours un rôle important à jouer dans la gestion des situations postconflituelles. Il est de plus en plus nécessaire d'assurer la reconstruction économique et de fournir une aide économique adéquate. La Slovénie participe activement à ces efforts.

De nombreuses questions importantes ne sont toujours pas réglées en Bosnie-Herzégovine. Le nombre des réfugiés qui sont rentrés chez eux a été beaucoup plus faible que prévu, particulièrement parmi les minorités. À cet égard, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, son unité spécialisée multinationale, et la Force de police internationale de transition jouent un rôle qui mérite tous nos éloges. La démocratisation et la réconciliation sont indispensables à la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine. Réconciliation ne veut toutefois pas dire impunité. En réalité, il n'y aura réconciliation qu'une fois que tous les criminels de guerre auront été traduits en justice. À cet effet, nous comptons sur la coopération de tous les pays concernés.

La situation au Kosovo a suscité depuis un certain temps déjà la préoccupation légitime de la communauté internationale. Depuis des années, on signale des cas de violation grave des droits de l'homme. Depuis quelques mois, les Kosovars sont soumis à une campagne de terreur et sont forcés de fuir leurs foyers pour se réfugier dans les bois et les montagnes. Il faut que la communauté internationale prévienne la catastrophe humanitaire qui menace

d'éclater cet hiver et oblige toutes les parties au conflit à assumer leurs responsabilités. Toute forme de violence contre la population civile du Kosovo doit cesser. La population du Kosovo a besoin qu'un cessez-le-feu soit appliqué et que les négociations commencent maintenant. C'est une condition préalable pour que le processus de retour des réfugiés commence.

Les Nations Unies ont les moyens d'organiser une intervention internationale efficace en faveur du maintien de la paix. Le Conseil de sécurité se penche sur la plupart de ces problèmes. À l'heure actuelle, la Slovénie s'enorgueillit d'être membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous mettons tout en oeuvre pour contribuer à l'effort commun afin d'assurer que la paix soit maintenue, que les obligations internationales soient respectées, que justice soit faite et que des vies innocentes soient sauvées où et quand c'est possible.

Les forces armées slovènes participent déjà à des activités de consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Les opérations de maintien de la paix attestent la volonté politique de la Slovénie et prouvent que nos forces armées sont prêtes.

L'ONU a accumulé une expérience extrêmement riche. Mais, à de nombreux égards, une réforme de sa structure vieille de 50 ans renforcerait considérablement son efficacité. La Slovénie estime, comme la majorité des États Membres, que le Conseil de sécurité a besoin d'être réformé et qu'il doit l'être. Il devrait devenir plus représentatif et plus adapté à notre époque, grâce à l'augmentation du nombre de ses membres tant permanents que non permanents. Sa procédure de prise de décisions devrait être plus efficace. Enfin et surtout, il devrait être plus transparent, car ses décisions touchent tous les États Membres.

La session de l'Assemblée générale de cette année sera marquée par la commémoration d'un important événement, qui continue, aujourd'hui, d'être une précieuse source d'inspiration pour les activités des Nations Unies. Voilà 50 ans que la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée. C'est un document historique, qui proclame la dignité de tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits comme étant le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

C'est le moment de réfléchir à ce qui a été réalisé et à ce qui reste à faire en matière de droits de l'homme. C'est le moment de reconfirmer notre engagement et de montrer notre détermination de promouvoir et de protéger toute la

gamme des droits de l'homme — droits civils et politiques, mais aussi droits économiques, sociaux et culturels.

Nous sommes fermement convaincus que la promotion et la protection des droits de l'homme sont une préoccupation légitime de la communauté internationale et appellent une attention et une coopération internationales sans défaillance. La Slovénie appuie fermement les travaux des Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda et se réjouit que le tout premier verdict pour crime de génocide ait été prononcé par une cour pénale internationale. Nous estimons que c'est là la façon la plus gratifiante de célébrer le cinquantième anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

L'heureux aboutissement, le 17 juillet dernier, des travaux de la Conférence diplomatique des Nations Unies en vue de la création d'une Cour pénale internationale constitue une étape historique qui permettra de faire de l'état de droit et des droits de l'homme des valeurs vraiment universelles. Nous espérons que la Cour permettra de rendre justice aux victimes, de combattre l'impunité et de décourager les actes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre au siècle prochain.

La signature de la Convention d'Ottawa a été une étape importante dans la voie de l'interdiction totale des mines antipersonnel. Nous devons tous entamer un processus mondial de déminage des milliers de champs de mines épars aux quatre coins du monde. En outre, il faut commencer, dans les plus brefs délais, le processus de réhabilitation physique et mentale des millions de victimes des mines. La Slovénie s'est déjà jointe à ce processus. Le Gouvernement de la République de Slovénie a créé un Fonds international d'affectation spéciale pour les programmes de déminage et l'aide aux victimes des mines en Bosnie-Herzégovine. Le but principal de ce Fonds est de réunir des ressources financières et d'organiser des opérations de déminage ainsi qu'un programme de réhabilitation des victimes des mines en Bosnie-Herzégovine. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour inviter d'autres pays à se joindre à ce noble effort.

À la fin de la guerre froide, un grand nombre de pays s'attendaient à voir l'ère nucléaire prendre fin. Nous pensions que le processus d'élimination des armes nucléaires s'accélérait. Malheureusement, malgré les importantes réductions des arsenaux nucléaires, la prolifération des armes nucléaires a repris ces dernières années. La Slovénie déplore vivement les essais nucléaires et lance un appel à tous les pays pour qu'ils mettent fin à leurs programmes nucléaires militaires.

La Slovénie a donné la preuve de sa volonté de contribuer au désarmement nucléaire en s'associant à sept autres pays non dotés d'armes nucléaires — l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suède — pour lancer la Déclaration conjointe intitulée «Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour», adoptée par les Ministres des affaires étrangères. Cette déclaration avait pour objectif fondamental de relancer les efforts en faveur de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire. Nos huit pays, par la voix de leurs représentants, s'engagent à ne pas relâcher leurs efforts pour permettre aux générations futures de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires.

Le moment est venu d'agir concrètement et de faire preuve de vision dans nos initiatives, face à l'évolution du système international. La Slovénie sait que c'est là une nécessité vitale. Nous pensons qu'il faut s'attaquer de façon réaliste et concrète aux grands problèmes qui menacent la sécurité internationale, comme celui des armes nucléaires.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la Slovénie de son allocution.

*M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Janet Bostwick, Ministre des affaires étrangères des Bahamas.

**Mme Bostwick** (Bahamas) (*interprétation de l'anglais*) : Le Commonwealth des Bahamas est très satisfait que M. Operti soit appelé à présider les débats de cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale; je lui adresse nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection. Il peut compter sur le plein appui de la délégation des Bahamas afin d'assurer le succès de cette session.

Les Bahamas tiennent également à remercier M. Henadiy Oudovenko de l'Ukraine, dont la direction compétente a permis aux débats de la cinquante-deuxième session de se conclure avec succès. Il a toute notre reconnaissance.

Le 10 juillet de cette année, le Commonwealth des Bahamas a célébré ses 25 ans de nation souveraine. Notre pays est une démocratie robuste qui bénéficie d'un des niveaux de vie les plus élevés de notre hémisphère. La reprise économique, qui s'est amorcée après quelques



années de croissance négative au début de la décennie, se poursuit et nous créons de plus en plus d'emplois indispensables dans tous les secteurs de l'économie des Bahamas pour que nos jeunes aient une activité productive.

Au cours des 25 dernières années, les Bahamas ont donné la preuve de leur attachement solide et exemplaire à la démocratie en protégeant et encourageant les droits de l'homme, et en oeuvrant en faveur de l'émancipation de la femme, du développement social et de la justice.

En tant que membre de la communauté des nations, les Bahamas sont restées fermes dans leurs engagements vis-à-vis des Nations Unies et des autres organisations internationales. La politique étrangère des Bahamas se caractérise donc par une coopération pacifique et par le respect de la souveraineté de ses voisins.

Néanmoins, comme bien d'autres membres de la communauté internationale, nous sommes obligés de constater que les promesses d'améliorer la situation des pays en développement ne sont qu'imparfaitement honorées. Je pense qu'on peut dire à juste titre que les résultats obtenus par les Nations Unies dans les pays en développement restent, tout au plus, mitigés.

Même s'il est vrai que de nombreux pays en développement ont accompli certains progrès économiques et sociaux qui sont directement dus à l'intervention et à l'assistance des Nations Unies, ces progrès sont trop souvent fragilisés par de graves lacunes. Trop de pays du monde en développement souffrent de la pauvreté absolue, de la dégradation de l'environnement, de normes sanitaires insuffisantes, de taux élevés de chômage, de malnutrition et de faim, d'une inflation galopante, d'une criminalité croissante, et des masses de personnes déplacées que les conditions politiques et économiques privent d'un foyer. Ces problèmes constituent des défis pour les maigres ressources humaines et financières de ces nations, et bien des programmes d'assistance conçus pour les aider à se relever sont limités du fait de la diminution de leurs ressources.

Ce sont là certains des domaines critiques dans lesquels l'ONU peut transformer la vie des individus, notamment dans les pays en développement. Il est un autre domaine dans lequel elle pourrait changer les choses en adoptant des mesures qui se traduiraient par l'élimination de la pratique ignoble du trafic des femmes et des enfants. Nous invitons la communauté internationale à s'atteler de son mieux à ce problème dans son ensemble.

Les Bahamas continuent de se débattre avec le problème de l'entrée sans contrôle de migrants économiques sur son territoire; c'est une lutte qui n'est guère reconnue au niveau international et qui ne reçoit guère d'assistance, malgré le fardeau financier considérable qu'elle impose à notre petit État en développement. En fait, notre petite société est souvent soumise à une pression excessive car on lui demande d'absorber ces réfugiés économiques sans tenir compte des graves conséquences sociales et politiques. Il est évident que les conventions importantes des Nations Unies qui ont été rédigées pour résoudre ce problème des réfugiés politiques après la Deuxième Guerre mondiale, ne traitent pas de façon adéquate des problèmes des migrants économiques sans papier d'aujourd'hui. Nous demandons donc à l'Assemblée de commencer à s'occuper de la révision nécessaire du mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Les Bahamas sont un archipel composé d'environ 700 îles s'étendant sur plus de 80 000 miles carrés d'un océan qui abrite l'un des plus importants récifs coralliens du monde, et de très nombreuses variétés de flore et de faune terrestres et marines y sont représentées. Il est clair que nous avons la responsabilité de conserver et de protéger notre environnement pour le bien-être des générations futures. Et il est tout aussi clair que pour réussir dans cette tâche, nous avons besoin d'une assistance internationale suivie. À cet égard, je salue et remercie le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour son soutien continu aux efforts que nous menons en vue de renforcer notre capacité de répertorier, gérer et protéger notre riche diversité biologique. Je remercie également le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de l'assistance qu'il nous offre pour nous aider à mieux parer aux problèmes que posent les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers.

Nous devons impérativement commencer à nous attaquer de front aux obstacles qui empêchent l'ONU de jouer un rôle aussi efficace qu'elle le devrait ou qu'elle le pourrait dans l'économie mondiale et entretenir avec vigilance toute la force de notre engagement à l'appui des objectifs de l'Organisation qui ont été énoncés avec tant d'éloquence dans la promesse faite lors du cinquantième anniversaire d'être des peuples «alliés pour un monde meilleur» et pour lesquels la condition humaine reste la plus haute priorité. Chacun de nous doit reconnaître que l'ONU ne peut être ni ne sera efficace et soucieuse de nos besoins que dans la mesure où nous, les États Membres, lui en donnerons les moyens. Le succès de l'ONU est notre succès.

Les mesures de réforme que nous avons adoptées à la session précédente offrent un programme utile pour recentrer et améliorer notre Organisation. À cet égard, le Gouvernement des Bahamas se félicite de la proposition d'organiser une Assemblée du millénaire et un Forum du millénaire pour forger des relations plus étroites avec la société civile.

Les Bahamas reconnaissent qu'il convient d'adopter des clauses-couperets fixant des échéances pour l'exécution des activités prescrites par l'Assemblée générale de l'ONU. Cependant, comme c'est là une question sensible, nous recommandons vivement que les décisions finales soient prises sur la base d'un consensus entre les Membres de l'Organisation.

Le Gouvernement des Bahamas estime que le Conseil de sécurité dans sa composition actuelle reflète certaines des inégalités et des déséquilibres qui existent dans l'Organisation. Pour rester vivante, une organisation doit s'adapter aux circonstances qui changent. On ne peut pas s'attendre à ce qu'un Conseil de sécurité qui reflète la prééminence des puissances de l'après-Seconde Guerre mondiale réponde de manière satisfaisante aux préoccupations de notre monde postcolonial. Tandis que nous approchons d'un nouveau millénaire, il est de notre intérêt que l'organe qui se trouve au centre de notre Organisation reflète mieux les réalités du moment.

En tant que nation éprise de paix qui a toujours respecté la dignité humaine, les Bahamas condamnent le terrorisme sous toutes ses formes. Ces actes gratuits et inhumains bouleversent des communautés entières. C'est pourquoi les Bahamas continueront d'appuyer tous les efforts nationaux et internationaux légitimes menés en vue d'enrayer la montée du terrorisme et d'oeuvrer à son élimination.

À cette fin, nous continuerons à coopérer avec la communauté internationale pour faire en sorte que les auteurs d'actes terroristes soient traduits en justice et pour lutter à tous les niveaux contre les causes profondes du terrorisme. Nous appelons tous les Membres à faire de même.

Nous remercions le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts inlassables qu'il a déployés pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, ses rapports récents sur les points chauds du globe continuent de dépeindre un tableau inquiétant. Dans un monde qui se rétrécit sous l'effet de la mondialisation, toute situation instable est susceptible d'avoir des conséquences pour chacun d'entre nous. Nous devrions consacrer autant d'éner-

gie à chercher des solutions réelles à ces crises mondiales que nous en dépensons pour relever les défis nationaux. Faisons en sorte que le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix de l'ONU s'accompagne d'une illumination et d'une percée dans ce domaine.

Les mines, qui continuent d'être produites et utilisées à l'échelle internationale, blessent et tuent encore des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents dans les pays en développement. Le Gouvernement des Bahamas considère que c'est une abomination. Nous avons été heureux de nous joindre à plus de 100 pays qui ont signé la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, que nous avons également ratifiée. Nous invitons tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à faire de même.

Les Bahamas sont profondément préoccupées par la prolifération des armes de poing et d'autres armes qui continuent de s'infiltrer dans les petits États insulaires en développement. L'utilisation de ces armes classiques par des criminels fait monter la violence dans nos sociétés et menace leur tissu social, économique et politique.

Nous demandons aux pays qui fabriquent des armes de poing et d'autres armes de mieux assumer leur responsabilité de contrôler la vente et l'exportation de ces armes et de renforcer leur coopération internationale pour combattre ce fléau. Pour notre part, nous nous sommes joints aux autres États Membres de notre hémisphère en accédant à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériaux connexes et en la ratifiant. Nous recommandons à tous les États Membres de l'ONU de faire de même.

Le transit et le trafic illicites des stupéfiants sur le territoire des Bahamas semblaient s'être calmés mais nous devons malheureusement signaler à l'Assemblée une recrudescence de ce fléau. Le nombre et l'ampleur des saisies de drogues se sont accrus et le nombre de personnes arrêtées et condamnées pour des délits liés aux drogues augmente aussi sans cesse. L'expérience nous a appris que ce problème ne peut être réglé par un État isolément. Une coopération internationale est essentielle si nous voulons maîtriser cette menace.

Nous nous félicitons de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème de la drogue dans le monde qui s'est tenue récemment. Au cours de cette session, l'Assemblée a adopté des décisions importantes concernant la voie à suivre à l'avenir pour la lutte

internationale contre l'offre, le trafic et la consommation de drogues illicites. Il est aujourd'hui impératif que les États Membres s'engagent à donner effet à ces décisions.

Au cours des 12 derniers mois, l'économie mondiale a traversé une période de turbulences marquée en particulier par la crise financière qui a paralysé l'Asie du Sud-Est. Les retombées de cette crise se font maintenant sentir à divers degrés partout dans le monde.

Nous avons bien des fois dans cette instance souligné qu'il importait de mettre sur pied un cadre international viable et équitable pour les marchés mondiaux désormais intégrés. Cela reste une nécessité vitale compte tenu notamment du rythme accéléré de la mondialisation de la production et des courants de capitaux, et en raison de la libéralisation des échanges qui s'est accentuée depuis le début de cette décennie. Il est clair que tous les pays n'ont pas eu la même possibilité de bénéficier des avantages de la mondialisation.

Les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays à économie en transition devraient recevoir de l'aide pour s'intégrer dans l'économie mondiale, sans subir de coûts économiques, sociaux et culturels qui soient déstabilisants et prohibitifs. C'est seulement à ce prix que pourront survivre les pays dont la dimension économique est exiguë, comme les Bahamas.

On s'interroge maintenant au sujet de la capacité du système financier international de satisfaire les besoins croissants des divers pays du monde. Le gouvernement de mon pays sait parfaitement que, s'il est vrai que les flux de capitaux privés ont joué un rôle irremplaçable à l'appui de l'économie des pays en développement, ils ne peuvent pas être l'unique source de financement de l'investissement. À ce sujet, les Bahamas prennent note de l'appel lancé en faveur d'une tribune intergouvernementale internationale de haut niveau sur le financement du développement qui viserait à promouvoir le partenariat mondial pour le développement.

Le gouvernement de mon pays appuie cet appel et se réjouit des efforts que fait l'Assemblée pour examiner plus à fond la question en sollicitant les vues des États Membres. Nous demandons à cet organe de traiter la question de la manière la plus globale et la mieux intégrée possible.

Le gouvernement de mon pays s'est aussi félicité de la réunion du groupe d'experts sur les indices de vulnérabilité tenue en décembre dernier, ici, à l'ONU. Il espère ardemment que les travaux sur cette importante question se

poursuivront. Comme l'Assemblée le sait bien, les Bahamas ont réaffirmé à maintes reprises leur opposition à l'utilisation du revenu par habitant comme unique ou principal critère pour évaluer l'économie des pays en développement. Cet étalon ne peut pas refléter les spécificités d'un pays comme les Bahamas, qui sont un archipel caractérisé par une grande fragilité écologique et une économie très vulnérable. Ce sont pourtant là des facteurs qu'il faut intégrer dans toute évaluation de notre état de développement.

Le gouvernement de mon pays attend avec intérêt le réexamen prochain, en 1999, du Programme d'action de la Barbade et espère que toutes les questions qui préoccupent les petits États insulaires en développement seront traitées dans l'optique du Programme d'action.

L'idée que l'ONU peut aider à satisfaire les besoins de notre peuple est réaliste, mais seulement si notre but et nos principes sont conçus en fonction du bien commun et non d'objectifs nationalistes étroits. Autrement, ces motivations déboucheraient inévitablement sur des programmes inadéquats et nuiraient aux bonnes relations.

Il ne faut plus attendre des siècles pour tirer les enseignements de l'histoire. Ces enseignements apparaissent brutalement, souvent de notre vivant. Serons-nous capables d'en tirer quelque chose? La réponse réside en chacun de nous.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Myanmar, S. E. M. Ohn Gyaw, à qui je donne la parole.

**M. Gyaw** (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de transmettre à M. Operti les félicitations de ma délégation pour son élection à l'unanimité à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes confiants que, sous sa direction expérimentée, nous parviendrons à faire des progrès concrets durant les débats de l'Assemblée.

Je saisis aussi cette occasion pour rendre un hommage bien mérité à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, qui a présidé les travaux d'une des sessions de l'Assemblée générale les mieux remplies. Plus particulièrement, nous lui sommes reconnaissants de la façon habile dont il a guidé nos débats sur l'ensemble de réformes, proposé par le Secrétaire général, qui ont abouti à la conclusion fructueuse d'une phase importante du processus de réforme de l'ONU.

L'an dernier, le Secrétaire général nous a présentés des propositions de grande envergure et très détaillées pour le renforcement et la revitalisation de cette Organisation. Nous avons également pu adopter, lors des débats de fond de la cinquante-deuxième session, deux résolutions qui feront date, les résolutions 52/12 A et 52/12 B, qui vont nous permettre de réformer l'Organisation et d'utiliser de nouveaux mécanismes, dont le poste de Vice-Secrétaire général, pour en améliorer le fonctionnement. Grâce à ces nouveaux mécanismes, l'Organisation a pu rendre toute leur importance aux activités économiques, sociales et de développement. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur une personnalité extraordinaire et riche d'une vaste expérience, Mme Fréchette, au poste de première Vice-Secrétaire générale de l'Organisation.

Nous avons pris cette année de nouvelles mesures pour faire avancer le processus de réforme, qui se poursuit encore. Nous remercions le Secrétaire général des rapports et des explications supplémentaires qu'il a ponctuellement présentés en réponse à la résolution 52/12 B. Nous espérons que les efforts inlassables qu'il déploie feront encore progresser le processus en cours.

En tant que pays en développement, nous espérons que la réforme renforcera la capacité de l'ONU de s'acquitter de son rôle et de ses fonctions dans le domaine du développement et de répondre efficacement aux besoins de développement des pays en développement. À ce sujet, la création d'un Compte pour le développement dans le cadre du processus de réforme est une mesure bienvenue.

Les progrès de la réforme globale de l'ONU ne s'accompagnent pas de progrès analogues de la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes quelque peu découragés par l'absence de résultats concrets à l'issue des débats menés sur les questions clefs par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au sein du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Je suis sûr qu'aucun État Membre de cette Organisation ne niera que la réforme du Conseil de sécurité est un des aspects les plus décisifs du processus de réforme de l'ONU. La réforme serait considérée par la communauté internationale comme un expédient inadéquat et un leurre si nous ne parvenions pas à mettre en place un Conseil de sécurité pleinement représentatif de la composition actuelle de l'Organisation et capable de relever efficacement les défis de demain. Nous ne pensons pas qu'un organe non démocratique et non représentatif puisse s'acquitter de sa tâche majeure de maintien de la paix et de la sécurité internationales en

servant les intérêts de la grande majorité des États Membres.

Depuis plus de cinq ans, nous avons tous pris part à des débats approfondis et exhaustifs sur les divers aspects de la réforme du Conseil de sécurité. Nous avons espéré que ces dernières séries de réunions du Groupe de travail aboutiraient à un accord global sur les questions les plus sensibles mais cet objectif n'est toujours pas atteint. Nous sommes toutefois encouragés par les progrès qu'a faits le Groupe de travail dans ses débats sur les mesures susceptibles d'améliorer les méthodes de travail et la transparence des activités du Conseil. Nous estimons qu'un élargissement équilibré de la composition du Conseil est un des éléments essentiels de sa réforme. Malheureusement, c'est justement sur ce point essentiel que des divergences fondamentales entre délégations persistent. Ces divergences freinent beaucoup le progrès dans la voie d'un accord général sur un train de mesures.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, nous adhérons à la position commune du Mouvement sur la réforme du Conseil de sécurité. Mais nous voudrions dire quelques mots au sujet de certaines questions de fond sur lesquelles nous estimons devoir faire connaître officiellement notre position.

Tout d'abord, ma délégation tient à souligner que l'objectif de la réforme du Conseil n'est pas simplement de créer un ou deux sièges supplémentaires de membres permanents. Il est vrai que le principe de réserver des sièges permanents à des pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine a été accepté, mais la question des modalités de sélection de ces pays, malgré toutes les suggestions et idées proposées semble jusqu'ici insoluble. Le Myanmar verrait d'un mauvais oeil toute mesure favorisant un candidat particulier. Il estime que les pays qui sont en mesure de contribuer à la paix et à la sécurité internationales devraient être membres permanents d'un Conseil de sécurité élargi. Nous sommes également en faveur d'un accroissement du nombre des membres des deux catégories, permanents et non permanents.

Nous avons maintenant une occasion historique d'élaborer les modalités de sélection des nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité.

Le principe de l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil rallie un nombre remarquable de suffrages, mais nous n'avons pas trouvé une formule de sélection acceptable pour tous. À cet égard, l'idée d'un roulement des nouveaux membres permanents, que l'Orga-

nisation de l'unité africaine (OUA) a décidé d'appliquer aux pays africains, est très intéressante. De plus en plus de pays — dont le Myanmar — semblent s'y rallier. Cette idée a été suggérée par une région particulière pour sa propre représentation et ne visait pas les autres régions. Mais c'est une option, parmi d'autres, que nous ne devrions pas écarter et qui pourrait s'appliquer à d'autres régions telles que l'Asie, dans le cas où d'autres modalités de sélection ne recueilleraient pas le soutien voulu. Il est tout aussi important que l'accroissement du nombre de membres des deux catégories ait lieu en même temps pour toutes les régions.

Le Myanmar est un des 74 États Membres de l'ONU qui n'a jamais siégé au Conseil de sécurité. Quels que soient les défauts de la structure actuelle du Conseil, et le manque de démocratie de ses pratiques, l'Union du Myanmar tient en haute estime son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la contribution de ses membres. Le Myanmar s'intéresse donc toujours beaucoup à l'élection annuelle des cinq membres non permanents du Conseil.

Dans le même temps, en vue de renforcer le rôle des membres non permanents qui est généralement considéré comme secondaire, nous pourrions chercher à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Le droit de veto est une question indissociable de celle de l'accroissement du nombre de membres permanents. Le débat sur cette question a commencé dans l'Organisation et en dehors dès avant la création de l'ONU. Toutefois, peu de progrès ont été faits depuis lors pour corriger cette injustice. Vu l'état actuel du débat, cette question promet de nous mobiliser encore à l'avenir, quelle que soit notre position. Alors qu'une grande majorité d'États Membres demandent sa réduction et son éventuelle élimination, les membres permanents continuent de camper sur leur position, et à refuser toute réduction de leurs droits et prérogatives, y compris en ce qui concerne le droit de veto.

Au sujet de l'extension du droit de veto aux nouveaux membres permanents, deux grandes tendances sont apparues. Les uns souhaitent que les nouveaux membres permanents aient le droit de veto. Ils estiment que les nouveaux membres ne seraient pas des membres permanents à part entière s'ils n'avaient pas le droit de veto. Les autres pensent que l'extension du droit de veto, sous sa forme actuelle, aux nouveaux membres permanents, aurait de graves inconvénients. Il faudrait plutôt limiter l'exercice du droit de veto et sa portée en vue de l'éliminer complètement dans un deuxième temps. À cet effet, de nombreuses suggestions pertinentes ont été formulées pour réduire la

portée et le champ d'application du droit du veto. Ce sont des idées très intéressantes. La plus pertinente nous semble celle qui vise à limiter son champ d'application aux questions relevant du Chapitre VII de la Charte. En fait, les dispositions de ce Chapitre sont la raison d'être du Conseil de sécurité.

Le Myanmar a toujours considéré que le droit de veto est injuste et anachronique et qu'il devrait logiquement être éliminé. Mais nous reconnaissons qu'il est irréaliste de vouloir l'abolir aujourd'hui. Nous considérons donc comme injuste et discriminatoire de refuser ce droit aux nouveaux membres permanents, en attendant de régler la question de cette relique qui n'a plus de valeur. Nous pensons que les nouveaux membres devraient avoir les mêmes droits et prérogatives que les membres permanents actuels.

Si j'ai longuement traité de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, c'est parce que, pour des pays en développement comme le nôtre, il est essentiel que l'ONU fonctionne bien de façon à pouvoir s'acquitter de son rôle et réaliser ses objectifs. C'est ici aux Nations Unies que ces petits pays jouissent d'un statut égal à celui des plus puissants. C'est ici qu'il nous faut maintenir et défendre les principes tels que le règlement pacifique des différends internationaux, le non-recours à la force ou à la menace de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des États dans les relations internationales, et la non-ingérence dans les questions relevant fondamentalement des prérogatives nationales des États.

Ce sont là des principes de la plus grande importance pour les pays en développement, tel que Myanmar, car ce sont ces principes qui leur garantissent la réalité non seulement théorique mais pratique de leur indépendance. Seule une Organisation réellement démocratique peut empêcher que ces principes ne soient érodés ou assouplis pour servir la politique intérieure des grands pays. En cette ère où il n'existe qu'une seule superpuissance, nous notons de trop fréquentes tentatives d'utiliser l'ONU comme un instrument politique au service des nations puissantes.

Nous constatons trop souvent que la volonté de la communauté internationale devient synonyme de la volonté de la plus grande puissance ou d'un groupe de pays puissants. Seule une Organisation réellement représentative peut servir non seulement les intérêts des grandes puissances mais également ceux de tous les États Membres de l'ONU, y compris des plus faibles d'entre eux. C'est pourquoi nous accordons tant d'importance au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons grand espoir que la fin de la guerre froide serait suivie de l'émergence d'un nouvel ordre international. Nous avons grand espoir que les ressources utilisées dans la course aux armements seraient réorientées vers les activités de développement. Nous espérons voir la paix et la tranquillité régner dans le monde entier. Au lieu de cela, nous ne voyons qu'instabilité et que conflits dans la plupart des régions du monde — la crise au Moyen-Orient, des tragédies en Bosnie, au Kosovo, en Angola, au Soudan et en Afghanistan, pour n'en citer que quelques-unes. Dans nombre de ces situations, l'ONU a dû consacrer des millions et des millions de dollars aux efforts de maintien de la paix, ce qui a gravement grevé les ressources de l'Organisation, dont les finances étaient déjà dans un état désastreux, en raison principalement des arriérés de paiement d'un Membre qui, pour des raisons de politique intérieure, ne verse pas ses contributions.

Ce serait un truisme de dire que l'ONU et ses opérations sont sollicitées à l'excès. Elle a dû consacrer à ces opérations une grande partie de ses ressources, aux dépens des activités de développement; ces dépenses auraient pu être faites à des fins plus utiles pour la promotion du progrès économique et social de tous les peuples.

Malgré cette situation, d'aucuns voudraient utiliser l'ONU pour s'ingérer dans des affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne du Myanmar. Le Gouvernement actuel a assumé la responsabilité de l'État afin de rétablir la stabilité et la normalité dans le pays, alors que celui-ci connaissait le chaos et l'anarchie. Ces dernières années, le Gouvernement a réussi à rétablir la stabilité. L'insurrection, qui empoisonnait la vie du pays depuis 50 ans, est maintenant presque de l'histoire. La paix et la tranquillité règnent dans la plus grande partie du pays. De tels résultats n'ont pu être obtenus qu'au prix d'un effort énorme, surtout dans une nation pluriethnique comme le Myanmar.

Nous avons atteint cette stabilité au Myanmar à la force du poignet. Nous n'avons pas imposé le moindre fardeau à la communauté internationale. Nous sommes donc particulièrement affligés de voir que certains souhaiteraient utiliser l'ONU pour intervenir dans des affaires qui relèvent de notre juridiction interne. L'Assemblée générale elle-même a adopté de nombreuses résolutions sur ce sujet, dont la résolution sur la Charte des droits et devoirs économiques des États, qui réaffirme le droit souverain et inaliénable de tout État de choisir ses propres régimes économique et politique. Au Myanmar, nous avons choisi la voie de la démocratie.

Il est également paradoxal que justement après avoir déclaré ouvertement et à plusieurs reprises qu'il est en train de construire un véritable État démocratique à économie de marché, le Myanmar se voit soumis à des pressions politiques de la part de ceux qui, non contents de vouloir nous voir adopter un système démocratique, voudraient lui greffer leur modèle de démocratie. Il est dommage que ces partisans d'un type particulier de démocratie soient aussi ceux qui cherchent à utiliser l'ONU pour s'ingérer dans notre politique intérieure. Au Myanmar, nous croyons fermement que la voie que nous avons choisie est la bonne et celle qui est le plus conforme à notre tradition, à notre culture, à notre éthique nationale, et surtout, aux aspirations de notre peuple. Nous poursuivrons résolument nos efforts pour construire une nation moderne, démocratique, pacifique et prospère au Myanmar.

Toutefois, d'aucuns craignent que les difficultés découlant des pratiques d'un pays en matière de droits de l'homme n'entraînent des problèmes économiques dans un autre. Et il est vrai que les exemples d'exodes transfrontaliers dus à différentes raisons ne manquent pas. Ce qui importe, c'est la volonté de résoudre et de surmonter ces difficultés par la compréhension et le respect mutuels. L'idée de compter sur d'autres pour résoudre nos problèmes intérieurs est à décourager.

Nous vivons encore dans une période instable d'après-guerre froide où subsistent des poches de tension, promptes à s'enflammer. Nous sommes également en butte à toute une série de problèmes majeurs qui attendent encore une solution. Depuis que nous nous sommes rencontrés la dernière fois, nous avons assisté à des événements porteurs d'espoir mais causes, aussi, de profondes préoccupations. Nous avons plus que jamais besoin de renforcer le rôle de l'ONU, seule instance multilatérale compétente pour traiter des problèmes de paix et de développement. Nous avons toute confiance dans la capacité de l'Organisation de prévenir les catastrophes de tous types et de trouver des solutions mondiales aux grands problèmes du monde. Nous avons également confiance en notre capacité de collaborer ensemble. Il est impératif de redoubler d'efforts et d'agir de concert si nous voulons créer un ordre mondial pacifique et prospère. Pour cette tâche commune, le Myanmar s'engage, en tant que Membre responsable de l'ONU, à continuer d'appuyer vigoureusement les efforts que fait l'Organisation pour promouvoir le progrès économique et social de l'humanité et réaffirme son attachement aux buts et principes de la Charte.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des

affaires étrangères et des communautés du Cap-Vert, S. E. M. José Luis Jesus.

**M. Jesus** (Cap-Vert) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends un plaisir tout particulier à adresser à M. Didier Opertti et à son pays, l'Uruguay, mes félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Ses qualités éminentes et son expérience diplomatique seront, j'en suis sûr, gages du succès de nos travaux.

J'exprime également ma profonde gratitude à son pré-décesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour sa conduite avisée des travaux de la cinquante-deuxième session, dont le succès lui est en grande partie dû.

Mon pays salue la créativité et l'énergie intellectuelle qu'apporte à l'ONU le Secrétaire général M. Kofi Annan depuis son entrée en fonctions et nous le remercions particulièrement de ses efforts pour rationaliser les structures de l'ONU.

Mon gouvernement a appuyé sans réserve le programme de réformes de l'ONU, qui vise à rendre plus cohérentes et plus efficaces les activités de l'Organisation. Nous ne doutons pas que la rationalisation de l'administration de l'ONU aura des effets positifs sur la façon dont l'Organisation gère les questions diverses et complexes auxquelles doit faire face la communauté internationale.

Les efforts déployés ces dernières années par la communauté internationale, l'Organisation de l'unité africaine, les organisations sous-régionales africaines et les différents États chacun de leur côté, pour faciliter le règlement des conflits sur le continent africain ont donné quelques résultats positifs, dont certains sont même remarquables. Ils ont conduit au rétablissement de la paix et au retour à une vie normale dans plusieurs pays. Cependant, le déclenchement de nouveaux conflits et la resurgence d'autres que nous pensions déjà réglés suscitent de graves préoccupations, notamment en raison de la menace qu'ils représentent pour la paix et la stabilité au-delà même des frontières nationales. Cette situation fait craindre des conséquences désastreuses pour le bien-être et la sécurité des populations et compromet le développement économique et social si nécessaire.

La communauté internationale doit faire preuve d'une grande détermination pour trouver des moyens de s'attaquer efficacement aux conflits armés du continent africain. En Afrique, comme dans toute autre région du monde, des conflits internes éclatent chaque fois qu'un individu ou qu'un groupe n'a aucun recours pour canaliser ses revendications

légitimes de manière pacifique et démocratique. En fin de compte, l'absence de dialogue, l'intolérance et le manque de recours judiciaires fiables pour régler les différends sont le meilleur et le plus court chemin pour arriver à un conflit armé.

Le récent rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur cette question nous aide beaucoup à mieux comprendre les causes des conflits sur notre continent et leurs liens avec le développement, la bonne gestion des affaires publiques, la démocratie et les droits de l'homme.

Le maintien de la paix devient difficile quand les disparités sociales augmentent, quand la grande majorité de la population a du mal à se procurer le minimum vital, quand les droits fondamentaux de la population ou d'une partie de la population, y compris le droit de participer à la gestion des affaires publiques, ne sont pas reconnus ou respectés, ou quand des citoyens ou des groupes de citoyens sont victimes de discrimination pour des motifs ethniques, culturels, religieux ou politiques.

La situation est rendue encore plus difficile par les tentatives d'ingérences extérieures visant à imposer des politiques ou à exercer une influence sur les gouvernements — qui la plupart du temps déclenchent des conflits ou aggravent ceux qui existent.

Les conditions précaires dans lesquelles vivent des millions d'Africains et la non-reconnaissance dans la pratique des droits les plus fondamentaux des citoyens créent un milieu très favorable au virus de la violence et des conflits qui ravage des régions et des pays africains. Lorsque règnent famine, analphabétisme, ignorance, maladie et oppression, lorsque la dignité de l'homme n'est pas assurée par les nobles idéaux d'une véritable démocratie, lorsque le respect des droits de l'homme n'est pas largement répandu, alors la paix, la stabilité et le progrès sont remis en cause.

Il est évident que pour prévenir une bonne partie des conflits armés, il est impératif de défendre les droits fondamentaux des citoyens, la tolérance et la justice sociale et d'appuyer la création des conditions de vie meilleures qui accompagnent le développement économique.

L'ONU, principale garante de la paix dans le monde, a un rôle essentiel à jouer car c'est elle qui peut mobiliser les ressources et la volonté politique indispensables pour faire face aux énormes besoins des pays africains et pour les aider à sortir du sous-développement et de l'intolérance qui, en fin de compte, favorisent l'apparition ou la persistance de conflits armés.

Cependant, il faut bien reconnaître que c'est aux États africains, à leurs dirigeants — notamment ceux qui tiennent les rênes du pouvoir — et à leurs sociétés qu'il revient d'assumer avec courage leurs responsabilités, et en particulier de promouvoir une gestion judicieuse et équitable des ressources, de consolider les institutions démocratiques, de reconnaître et respecter les droits des citoyens et de créer un climat de tolérance et de respect de la dignité et de la liberté de la personne.

Un pays qui nous est cher, la Guinée-Bissau, a connu ces deux derniers mois une période difficile de son histoire à cause d'un conflit armé interne. Mon pays qui, avec les autres pays lusophones, partage avec la Guinée-Bissau une longue histoire commune, suit avec une attention toute particulière la crise qui a éclaté dans ce pays frère et il n'a épargné aucun effort pour contribuer à la recherche d'une solution politique et négociée.

Dans le cadre du Groupe de contact de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), dont nous avons l'honneur d'assurer la coordination, nous continuerons de tout faire pour parvenir à un règlement pacifique de la crise, et nous espérons que l'initiative de médiation conjointe CPLP/Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest jouera un rôle efficace et décisif dans le processus de paix en cours.

Nous espérons que les parties au conflit continueront d'observer strictement l'Accord de cessez-le-feu signé à Praia le 25 août et de faire preuve de tolérance pour permettre à la société bissau-guinéenne de parvenir bientôt à la réconciliation.

La situation difficile en Angola, pays avec lequel nous avons des liens fraternels étroits et une longue histoire commune, exige un engagement ferme et décisif de la communauté internationale afin de rétablir le plus tôt possible le respect des obligations contractées dans le cadre du Protocole de Lusaka, sans perdre de vue les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Mon pays est particulièrement préoccupé par le risque que l'odieuse arrogance de l'UNITA ne déclenche de nouveaux affrontements armés en Angola. Nos frères angolais, qui pendant de nombreuses années ont fait les frais de la guerre, ont le droit à la paix, à la stabilité politique et à la réconciliation nationale.

La crise financière internationale actuelle qui a récemment ébranlé l'économie de nombreux pays, notamment en Asie, semble de plus en plus nous menacer tous. Elle fait craindre pour la prospérité mondiale qui, alimentée par la croissance économique, semblait pourtant durable. Mais

l'optimisme n'est plus de mise, notamment pour les nations en développement, car les revers financiers récents menacent la stabilité sociale, la cohésion et la paix dans les pays concernés.

Cette dégradation rapide dans des pays dont l'économie était il y a seulement quelques mois considérée saine et en pleine expansion a particulièrement retenu l'attention de beaucoup des orateurs qui ont pris la parole à cette tribune ces derniers jours. La crainte que la stabilité de nombreux États ne soit compromise par les retombées de la dynamique de mondialisation nous préoccupe à juste titre, notamment à cause des attaques spéculatives contre l'économie de certains pays en développement et du maintien de pratiques de gestion peu transparentes.

C'est l'équilibre de l'économie mondiale qui est en cause, et son instabilité pourrait avoir des conséquences catastrophiques — économiques ou autres — pour nous tous. Le processus de démocratisation en cours, qui se déroule à un rythme différent selon les pays, en pâtirait. Cela pourrait créer une instabilité sociale et politique et menacer la paix et la sécurité. Il est illusoire de croire que les répercussions négatives de cette situation économique pourraient être circonscrites aux pays en développement, car le phénomène de mondialisation semble avoir créé sa propre dynamique et ne connaît pas de frontières.

Les destins de nos pays, grands et petits, industrialisés ou en développement, sont de plus en plus interdépendants. Il est donc impératif de trouver des solutions efficaces collectives pour mettre fin à la crise, promouvoir la croissance mondiale et assurer un développement social et économique soutenu.

En tant que pays durement touché par la sécheresse et la désertification, le Cap-Vert accorde une attention particulière à l'environnement.

Les problèmes écologiques qui menacent l'humanité, et la relation entre l'homme et la nature, nous imposent d'agir rapidement, efficacement et à l'échelle mondiale pour préserver les conditions qui rendent la vie possible sur Terre. Notre tâche essentielle devrait être de trouver une stratégie mondiale qui maintienne l'équilibre des écosystèmes et qui, dans le même temps, assure de meilleures conditions de vie pour la population mondiale.

Cependant, c'est plus vite dit que fait. Le Cap-Vert est d'avis que, pour nous attaquer au problème de la dégradation de l'environnement, nous devons envisager une nouvelle approche de la dynamique du développement écono-



mique et social, une approche qui mette l'accent sur l'éradication du paupérisme. Tant qu'on n'y arrivera pas, on ne progressera pas beaucoup dans le domaine de l'environnement, en tout cas dans les pays en développement.

Sur cette toile de fond, mon gouvernement a promu plusieurs lois pour intégrer la question de l'environnement dans sa législation. Cependant, quelles que soient les mesures législatives que nous et d'autres pays en développement puissions prendre pour protéger l'environnement, elles ne porteront fruit que si la communauté internationale fournit aux pays en développement des ressources qui leur permettent de consolider leur capacité de mettre en oeuvre, de façon durable, leurs propres programmes en matière d'environnement.

La fin de la guerre froide semblait avoir créé une nouvelle dynamique de lutte contre le paupérisme avec l'Agenda pour le développement. La sensibilisation à cette question semble s'être renforcée, car nous ne pouvons pas rester indifférents à la pauvreté extrême qui accable près d'un quart des habitants de la planète. L'esprit de solidarité qui a prévalu au Sommet de Copenhague doit se concrétiser aujourd'hui par un éventail de mesures concrètes visant à appuyer les efforts considérables que les pays en développement déploient pour combattre la pauvreté, créer des conditions propices à un développement durable, et améliorer ainsi les conditions de vie des populations.

Pour honorer les engagements pris à ce sommet, le Cap-Vert a adopté des mesures indispensables pour lutter contre la pauvreté. Cependant, comme c'est le cas dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les efforts nationaux ne produiront pas les résultats attendus sans des mesures complémentaires de la part de la communauté internationale. Nous pensons que la réunion extraordinaire de suivi qui aura lieu en l'an 2000 devrait nous permettre d'examiner la situation en profondeur et de prendre des mesures concrètes pour honorer les engagements pris à la Conférence de Copenhague.

Par ailleurs, je dois souligner la spécificité des petits États insulaires dont les difficultés et les faiblesses particulières seront examinées l'an prochain, conformément au Programme d'action de la Barbade, pour en tirer un bilan global. Nous espérons que la communauté internationale s'engagera alors à donner une suite concrète aux engagements pris dans ce Programme, qui est particulièrement important pour un développement durable des petits États insulaires.

Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme devrait être pour la communauté internationale l'occasion de faire un bilan détaillé du progrès accompli à l'échelle mondiale dans le domaine de la défense et de la protection des droits de la personne humaine. Il serait très utile pour cela d'évaluer le suivi donné depuis cinq ans à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne.

N'oublions pas que la protection et la promotion de tous les droits de l'homme sont un des principaux défis que doit relever l'humanité alors que nous approchons du prochain millénaire. Malheureusement, l'intolérance politique, ethnique et religieuse, de même que les conflits armés, ont fait subir un calvaire indicible à des millions de personnes dans le monde, et ont conduit à des violations de leurs droits fondamentaux, y compris de leur droit à la vie. Nous devons mettre l'accent sur le droit au développement, qui est un droit fondamental de la personne humaine, car ce droit, par sa nature même, détermine comment et dans quelle mesure les autres droits — droits politiques, civils, sociaux, culturels et économiques — peuvent être garantis.

On a beaucoup parlé de la question des droits de l'homme. Cependant, il ne suffit pas de proclamer ces droits et de se vanter, encore faut-il créer les conditions nécessaires, notamment économiques, pour qu'ils puissent effectivement être respectés. C'est là une tâche qui exige une action spécifique du système des Nations Unies et de la communauté internationale en général.

Le peuple du Timor oriental est toujours privé de ses droits fondamentaux, notamment le droit inaliénable de choisir son propre destin. Le Cap-Vert, conformément aux principes des Nations Unies qu'il a toujours défendus, souligne encore une fois la nécessité de reconnaître et de respecter le droit à l'autodétermination du Timor oriental, et encourage les efforts menés par la communauté internationale, sous l'autorité du Secrétaire général, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme sur ce territoire et de trouver une solution durable qui soit acceptable.

À l'approche du prochain millénaire, nos pays se trouvent confrontés à d'immenses défis. L'Organisation des Nations Unies, qui a sans conteste remporté certains succès, devrait rajeunir son image et jouer un rôle plus humain et plus solidaire, afin de réaliser concrètement les nobles idéaux qui sont sa raison d'être.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Allan Cruickshank,

Ministre des affaires étrangères, du tourisme et de l'information de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

**M. Cruickshank** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je félicite chaleureusement M. Didier Operti pour son élection à la présidence de cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Sa perspicacité, son érudition et ses qualités d'organisateur sont bien connues dans notre région grâce à sa participation distinguée à de nombreuses instances régionales de haut niveau.

Je tiens également à remercier sincèrement au nom de ma délégation son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko de l'Ukraine, qui a présidé aux travaux de la cinquante-deuxième session avec beaucoup de distinction.

Notre estimé Secrétaire général, M. Kofi Annan, a continué de faire preuve d'un esprit d'initiative remarquable dans l'exercice de ses fonctions. Ma délégation le félicite de ses initiatives de réforme visant à rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace, et mieux à même de relever les nombreux défis que l'avenir lui réserve, ainsi que de ses efforts inlassables pour promouvoir la paix et la sécurité mondiales, une prospérité durable et la coopération internationale. Notre université, l'Université des Antilles, l'a honoré, au nom de la région, pour le travail qu'il a réalisé.

Depuis la signature de la Charte il y a 53 ans, le monde a pu se flatter de beaucoup de changements dans lesquels l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont contribué à préserver la paix et la stabilité dans des régions tourmentées du globe, et les missions humanitaires de l'Organisation ont permis de réduire les souffrances de nombreuses populations.

Toutefois, il demeure un écart énorme entre les aspirations et les réalisations. Malgré la prospérité sans précédent qu'ont apporté les progrès technologiques et la mondialisation de la production et des finances à de nombreux pays, en particulier dans le monde développé, la majorité de l'humanité est encore victime d'une pauvreté persistante.

La dépaupérisation demeure une priorité pour les pays en développement. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines est attaché à l'amélioration des conditions de vie des pauvres et des défavorisés de nos sociétés. Les politiques et objectifs à moyen et long terme de mon gouvernement dans ce domaine visent à promouvoir une croissance économique et un développement durables de façon

à développer l'emploi, augmenter les revenus, améliorer les conditions de vie, accroître les capacités de production et réduire le paupérisme. Nous appelons, par conséquent, à la création d'un environnement international favorable et demandons aux pays développés d'honorer l'engagement qu'ils ont pris de fournir des ressources financières supplémentaires pour lutter contre la pauvreté, ce mal social qui est à l'origine de tant d'autres problèmes dans les pays en développement.

Je me dois de saisir cette occasion pour remercier l'Union européenne de son appui indéfectible et de sa décision la plus récente concernant les arrangements sur les importations de bananes provenant des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre de la Convention de Lomé sur la coopération économique, le commerce et le développement. Ces nouveaux arrangements, qui sont compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, permettront une croissance durable du secteur bananier, si important dans la région. Ils créent également un environnement favorable à la survie d'un secteur bananier restructuré et plus compétitif. Il est donc inquiétant que les États-Unis d'Amérique ainsi que certains de nos amis d'Amérique latine se préparent à contester ces nouveaux arrangements.

De tels actes nous obligent à réexaminer les chartes des organisations régionales et internationales auxquelles nous appartenons et à douter de l'utilité de notre participation à ces organisations. Ces stratagèmes incompréhensibles auxquels ont recours des pays amis alimentent un cynisme général parmi nos populations, qui reprochent à nos gouvernements de coopérer avec des pays qui disent une chose et en font une autre. Cela porte une grave atteinte à nos intérêts.

Ma délégation est perplexe devant l'attitude aveugle et indifférente des États-Unis d'Amérique qui nous ont dit qu'ils ne souhaitaient pas nuire à Saint-Vincent-et-les Grenadines ni aux autres pays producteurs de bananes des Caraïbes alors qu'ils mènent, dans le même temps, des efforts pour saper notre stabilité sociale, qui dépend notamment du régime d'exportation de nos bananes défini dans les dispositions de la Convention de Lomé.

*M. Mangoaela (Lesotho), Vice-Président, assume la présidence.*

Comment convaincre nos citoyens qu'ils doivent lutter contre la production, l'emploi et le commerce des drogues illicites si notre secteur bananier est détruit? Est-il vraiment possible que nos amis, notamment les États-Unis, veuillent

voir l'instabilité, l'insécurité et la pauvreté absolue proliférer dans une région qui a fait des progrès socioéconomiques constants depuis les troubles sociaux généralisés des années 30?

En dépit des problèmes particuliers des petits États insulaires en développement tels que Saint-Vincent-et-les Grenadines, nous nous acquittons de toutes nos obligations internationales et nous avons adhéré à plusieurs programmes bilatéraux et multilatéraux visant à l'élimination des drogues illicites. Nous sommes désireux de lutter contre ce fléau qui sévit dans la communauté internationale; encore faut-il que les nations amies comprennent nos difficultés.

Mon gouvernement est résolu à défendre et à renforcer le processus démocratique qui a vu le jour à Saint-Vincent-et-les Grenadines et dans d'autres pays de la Communauté des Caraïbes depuis le milieu des années 40, avec l'instauration du suffrage universel. Nos démocraties sont fondées sur le respect des droits de l'homme; sur la reconnaissance, dans nos politiques et dans la pratique, de l'inégalité de la distribution des ressources nationales et de l'aspiration générale à un niveau de vie tolérable; sur la création de conditions permettant la participation à l'activité économique et l'épanouissement personnel; et sur la tenue d'élections libres et régulières, aux termes de notre Constitution.

Après la quatrième victoire électorale consécutive du 15 juin 1998, qui a confirmé la majorité du Nouveau parti démocratique, le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, sous la direction pragmatique et visionnaire du Très Honorable Sir James F. Mitchell, réaffirme son attachement à ces principes et s'unit à la communauté internationale pour construire une vie meilleure pour nos peuples au XXIe siècle.

Ma délégation condamne fermement les récents attentats terroristes qui ont eu lieu au Kenya, en Tanzanie, en Irlande du Nord et à Cape Town (Afrique du Sud). On ne devrait jamais recourir à la violence pour régler des différends. On ne saurait justifier la mort de tant de personnes innocentes à la suite d'actes aussi atroces. Ma délégation demande donc à toutes les parties en cause de revoir leur politique, de régler leurs différends de façon pacifique et d'avoir recours à la raison plutôt qu'aux explosifs. Mon gouvernement appuie fermement l'Accord du vendredi saint conclu en Irlande du Nord sous les auspices des États-Unis. Il fournit un cadre acceptable pour le règlement d'un différend historique profondément enraciné dans cette région du monde.

Ma délégation est très préoccupée par le transfert illicite et la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères qui s'accumulent dans de nombreux pays. Ces activités constituent une véritable menace pour la sécurité nationale et régionale et peuvent contribuer à déstabiliser des États. Nous prions instamment les États Membres de coopérer pour combattre efficacement ce fléau qui prend de l'ampleur. Mon pays a été heureux de signer la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériaux connexes, à l'Organisation des États américains, en novembre 1997. Mon gouvernement est reconnaissant à la Commission du désarmement d'avoir adopté en 1996 les directives contenues dans la résolution 46/36 H du 6 décembre 1991. Nous pensons toutefois qu'il faudrait faire progresser plus rapidement les initiatives visant à régler cette question au niveau mondial.

La fin de la guerre froide a ravivé l'espoir d'établir une paix et une prospérité durables. La chute du mur de Berlin a fait miroiter l'espoir de profiter des dividendes de la paix. Malheureusement, l'Organisation des Nations Unies est encore obligée d'utiliser le gros de ses ressources pour gérer ou atténuer des conflits d'origines et d'intensités diverses dans de nombreuses régions du monde. Le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales est devenu plus indispensable que jamais. La situation en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo, dans la région des Grands Lacs, au Sahara occidental et au Moyen-Orient, entre autres, continue de retenir l'attention de cette Organisation.

Nous déplorons que, malgré la fin de la rivalité de la guerre froide, le malheureux peuple de Chypre doive encore subir la division imposée à son pays.

Alors que nous approchons du nouveau millénaire, notre monde est toujours menacé par l'existence et le risque de prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Le moment est venu pour tous les pays de s'engager à éliminer complètement les armes de destruction massive. Je lance un appel en faveur d'un appui universel à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La Convention interdit sans équivoque les mines antipersonnel, qui ont coûté la vie à tant de civils innocents, pour la plupart des femmes et des enfants.

Dans les États-nations de la Communauté des Caraïbes, l'aube d'un nouveau millénaire nous donne l'occasion de confirmer notre indépendance et de démontrer notre maturité en concevant des mécanismes constitutionnels

novateurs, dans la ligne de notre évolution historique, culturelle et politique particulière. Jusqu'à présent, nous avons toujours eu des constitutions léguées par nos maîtres coloniaux. À l'ère de l'indépendance, nous avons pu constater les défauts de ces instruments. Bon nombre de nos pays frères ont déjà entrepris cette tâche et le Gouvernement et le peuple saint-vincentais et grenadin ont commencé à élaborer une nouvelle constitution qui guidera notre pays au XXIe siècle.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'Année internationale des droits de l'homme, nous demandons aux États Membres de ne pas oublier les droits des 21 millions d'habitants de Taïwan. La République de Chine à Taïwan, à la fois prospère et démocratique, mérite d'être réadmise au sein de l'ONU, dès maintenant, alors qu'elle poursuit l'objectif de la réunification. Il faut que l'ONU offre une tribune à des débats qui déboucheront sur un cadre permettant la réunification pacifique des deux rives du détroit de Taïwan.

Ma délégation félicite l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui a récemment réussi à obtenir des droits et privilèges supplémentaires, tels que le droit à participer au débat de l'Assemblée générale et le droit de réponse. Nous espérons que ce nouveau statut, loin de freiner les pourparlers de paix entre l'OLP et Israël, les relancera. Saint-Vincent-et-les Grenadines appuie fermement le processus de paix du Moyen-Orient et les négociations qui visent la pleine application des Accords d'Oslo.

Dans un environnement mondial en constante évolution, l'Organisation a acquis une nouvelle dimension et le fonctionnement de l'Assemblée générale et plus particulièrement la réforme du Conseil de sécurité ont suscité de nouveaux espoirs, de grandes attentes et des idées novatrices. Ne laissons pas faiblir l'élan de nos efforts communs pour revitaliser l'ONU.

Nous répétons l'appel lancé à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée en faveur d'une augmentation du nombre des membres tant permanents que non permanents du Conseil de sécurité. Le Japon et l'Allemagne méritent l'un et l'autre un siège permanent, mais il faut aussi donner des sièges permanents aux régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Afrique et de l'Asie. Ces sièges pourraient être occupés par un roulement entre les pays candidats de ces régions.

On a beaucoup discuté pour savoir s'il convenait d'accorder aux nouveaux membres permanents les mêmes

droits qu'aux anciens. Il ne faut pas qu'il y ait de discrimination, il ne faut pas qu'il y ait deux catégories de membres permanents. Pour ce qui est du droit de veto que détiennent actuellement les membres permanents, ma délégation estime qu'il est temps de l'abolir. Dans le contexte de la réforme des Nations Unies, nous devons nous laisser guider par le mot clef de «démocratie».

En tant que membre de l'Alliance des petits États insulaires, Saint-Vincent-et-les Grenadines appuie pleinement les initiatives visant à protéger l'environnement. Les effets du réchauffement de la planète préoccupent sérieusement les petites îles comme la nôtre dont les zones côtières pourraient être immergées et les récifs coralliens protecteurs entièrement détruits. Les météorologues nous disent que depuis que l'on établit des statistiques fiables on n'avait pas connu de mois aussi chaud que juillet 1998. Nous en sommes convaincus dans les Caraïbes, étant donné la vague de chaleur et d'humidité exceptionnelle que nous avons connue cette année. En outre, notre région est de plus en plus souvent victime de violents ouragans comme nous en avons encore eu la preuve cette année.

L'ouragan Georges a dévasté plusieurs îles des Caraïbes et fait plus de 300 victimes. Il a aussi occasionné des centaines de millions de dollars de dégâts aux infrastructures, aux maisons et aux services publics. La côte des États-Unis a également souffert des conséquences de cet ouragan, ce qui nous rappelle cruellement que les forces de la nature ne respectent pas les frontières. Je saisis cette occasion pour exprimer nos condoléances et notre solidarité à tous ceux qui ont perdu des parents et des êtres chers, ainsi qu'aux gouvernements des pays sinistrés. Saint-Vincent-et-les Grenadines, avec ses ressources limitées, a déjà mis en place un programme d'aide à ces pays frères des Caraïbes, où nous savons bien que nous sommes tous les gardiens les uns des autres.

Les États insulaires à basse altitude vulnérables du point de vue écologique des Caraïbes sont victimes de toutes les graves conséquences de l'urbanisation et de l'exploitation des ressources. Divers dangers nous menacent : rejet de déchets dans nos mers, hausse du niveau de la mer, et d'autres conséquences encore des changements climatiques. Il faut que tous s'engagent sérieusement à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous devons continuer sur notre élan et poursuivre notre lutte contre les changements climatiques au XXIe siècle afin de réduire les risques que ces changements posent à nos États.

Le développement durable des petits États insulaires en développement n'est pas simplement un problème de plages

ou de récifs coralliens. Il implique un partenariat efficace entre les populations et les gouvernements, et entre pays développés et pays en développement.

C'est sur cette toile de fond que nous attendons avec intérêt la session extraordinaire consacrée à l'examen de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui est prévue pour 1999. Nous espérons que cet examen débouchera sur des engagements concrets et pratiques et sur la volonté politique nécessaire.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est un petit pays. C'est toutefois un pays très beau et très varié qui cherche à préserver son agriculture, son secteur touristique ainsi que les autres activités de services en cette époque de mondialisation. À l'instar de nombreux pays en développement, nous souffrons des problèmes qui découlent du chômage. Nous continuerons de rechercher de nouveaux domaines non traditionnels comme l'informatique et les services financiers pour créer des emplois pour notre population, notamment pour nos jeunes.

Nous devons faire connaître la préoccupation que nous inspirent les lois draconiennes sur l'immigration que de plus en plus de pays adoptent à l'heure actuelle. En tant que région où l'émigration a toujours eu une importance historique, les Caraïbes pourraient être durement touchées par ces restrictions. Ces politiques de sévères limitations de l'immigration ont entraîné des déportations massives et sommaires d'immigrants en provenance de notre région et d'autres pays en développement. Certaines personnes sont exposées à des traitements inhumains et sont même en danger de mort quand elles tentent d'échapper à la pauvreté en cherchant refuge dans des pays plus développés. Il est inutile d'insister sur la grave menace que font peser ces actions sur le bien-être social et économique des peuples de la région des Caraïbes.

Les Nations Unies sont à l'aube d'un nouveau millénaire et nous espérons de tout coeur qu'elles continueront de jouer le rôle qui leur revient et de s'occuper des nombreuses questions qui touchent nos vies quotidiennes. Nous croyons que les réformes que nous souhaitons tous profiteront des progrès déjà réalisés dans divers domaines grâce à la coopération internationale.

Ouvrons ensemble pour donner un sens à la Charte et épargner aux générations futures le fléau de la guerre, de la pauvreté et de la faim. Réaffirmons notre foi dans les droits de l'homme fondamentaux, dans la dignité et la valeur de

la personne humaine et notamment dans l'égalité des droits entre hommes et femmes et entre pays petits et grands.

**Allocution de S. E. M. Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis.

*M. Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir d'accueillir S. E. M. Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Douglas** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureux d'avoir de nouveau la possibilité de prendre la parole devant cette Assemblée au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis.

Je me réjouis particulièrement d'y participer en cette année qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui depuis 50 ans sous-tend les actions visant à protéger et à faire progresser les droits politiques, sociaux et culturels des populations dans le monde.

Depuis 50 ans, le débat sur les droits de l'homme porte essentiellement sur les droits culturels, sociaux et politiques. Il est regrettable que nous n'ayons pas réussi à mettre au point un programme international incluant les droits économiques comme partie intégrante des droits fondamentaux de la personne.

Sur le plan conceptuel, les droits politiques, qui sont à présent une considération déterminante de la politique extérieure de certains pays, ont été peu à peu assimilés à la démocratie, de sorte que droits politiques et droits de l'homme sont devenus synonymes. Je suis, moi aussi, partisan de la protection des droits de la personne et je crois fermement que si notre politique est axée sur les droits de

l'homme, elle doit inclure tous ces droits, de façon à défendre la dignité de la personne tout en améliorant la condition humaine. Le dossier des droits de l'homme exige des approches novatrices qui n'auront pas pour seul critère les droits fondamentaux de l'individu ou la liberté de vote, mais également le droit à un développement autonome global.

À la veille du nouveau millénaire, je suis toujours déçu par le peu d'attention que la communauté internationale accorde aux graves problèmes économiques, écologiques et même politiques qui menacent les petits États insulaires en développement. Ces problèmes ne sont pas nouveaux pour cette Assemblée. Ils sont bien établis et documentés.

L'an dernier encore, je parlais de la vulnérabilité des petits États insulaires et de la nécessité de mettre en place des programmes concrets et viables pour nous aider à faire avancer notre propre processus de développement. Je déplorais aussi l'an dernier l'idée malencontreuse et artificielle de prendre le produit national brut par habitant comme critère pour classer les petits États comme Saint-Kitts-et-Nevis.

Aujourd'hui, celui qui vous parle du haut de cette tribune est un témoin direct du cyclone Georges, qui a paralysé tous les secteurs de l'économie de Saint-Kitts-et-Nevis et créé de nouvelles souffrances. En l'espace de quelques heures, la croissance et le progrès acquis au cours des dernières années ont été littéralement réduits à néant et balayés de nos vies. De vastes secteurs de nos communautés rurales en particulier semblent revenir à un état de profonde misère.

Telle est la dure réalité des petits États insulaires en développement. Nous n'admettons pas que des bureaucrates ou des institutions financières nous disent quels niveaux de développement sont suffisants. Après ce cyclone, notre réalité quotidienne est celle de personnes vivant sans le strict nécessaire, sans le minimum que nous considérons généralement comme acquis. Notre réalité, ce sont des familles déplacées dont les rêves sont brisés. Ce sont des femmes et des enfants sans abri, c'est notre vie réelle; ce ne sont pas seulement des chiffres qui ont été arbitrairement réunis à des fins contestables.

Puisque, semble-t-il, nous nous sommes transformés en une communauté qui ne jure plus que par les chiffres, je vais vous citer quelques chiffres. D'après les premières estimations, le montant des dommages causés rien que par l'ouragan s'élèverait à plus de 400 millions de dollars, dépassant ainsi de loin le produit national brut de Saint-

Kitts-et-Nevis; 85 % des habitations ont subi des dommages plus ou moins sérieux, et 25 % ont été complètement détruites. Le secteur agricole, qui est l'un des piliers de l'économie de Saint-Kitts, a été dévasté.

On s'attend à ce que la production agricole, tant dans le secteur de la canne sucre que dans les autres, soit réduite d'au moins 50 % l'année prochaine. Nos infrastructures de santé et notre possibilité de fournir des soins de qualité ont été sérieusement compromises. Non seulement les petits hôpitaux ruraux ont subi des dommages matériels, mais l'hôpital principal de la Fédération lui-même a perdu une grande partie de son toit et les équipements et les stocks ont été dévastés.

Les scènes de dévastation sont aussi effroyables et douloureuses dans d'autres îles voisines, notamment Haïti, la République dominicaine, Antigua-et-Barbuda, Cuba et Saint-Martin. Mon pays n'est donc pas le seul à subir de telles souffrances. Néanmoins, le fait qu'année après année, nous soyons frappés par le même destin et contraints de reconstruire pour voir nos progrès balayés si aisément, prouve bien qu'il faut examiner attentivement le problème de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement.

Je lance un appel urgent à la communauté internationale pour qu'elle vienne en aide à nos pays et à nos peuples. Un projet de résolution va bientôt être proposé à l'Assemblée concernant les pays du nord-est des Caraïbes touchés par le cyclone cette année et je prie les pays d'appuyer cet effort en se portant coauteurs de ce projet. Je voudrais également exprimer la gratitude de mon gouvernement aux institutions, aux personnes et aux gouvernements qui ont offert leur assistance avec tant de diligence.

Je m'empresse d'ajouter que la tâche de reconstruction ne sera pas achevée lorsque les objectifs des caméras se seront détournés de nous pour d'autres sujets, pas plus que la situation ne redeviendra normale en quelques semaines. Nous avons besoin d'une aide matérielle, technique et financière à long terme pour pouvoir reconstruire notre pays.

Je me sens obligé d'insister une fois de plus sur les problèmes des petits États, notamment vu les tentatives constantes de déstabiliser notre économie. Mon gouvernement ne prend pas à la légère les plaintes présentées à l'Organisation mondiale du commerce qui sont aussi menaçantes pour nous que les vents dévastateurs d'un cyclone s'abattant sur les économies vulnérables des petits pays producteurs de bananes de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

Je crains en outre, si de telles initiatives se poursuivent, que le secteur sucrier de mon pays ne subisse le même sort. Nos exportations, qui constituent un pourcentage négligeable du total mondial, ne peuvent pas être une menace crédible pour les sociétés transnationales ou les grands producteurs de bananes et de sucre. Cependant, si nous sommes privés de nos marchés précaires, pour lesquels nous devons lutter, cela pourrait semer un indicible désarroi socioéconomique dans les vies de tant de familles pauvres des Caraïbes orientales.

Les tentacules insidieuses de l'injustice sont si longues que les institutions internationales telles que l'ONU devront trouver les moyens d'en juguler les effets délétères en appuyant fermement les petits pays insulaires en développement.

Si mon plaidoyer est si fervent, c'est parce que je sais que le XXe siècle a gravé dans nos consciences la preuve des pouvoirs de l'esprit humain, de sa créativité et de son potentiel infinis. Aujourd'hui, nous savons guérir des maladies que l'on croyait jadis incurables, nous réalisons des prouesses technologiques qui défient l'imagination. Et je salue les hommes et les femmes qui ont permis que ce siècle soit un grand siècle.

C'est pourquoi il est devenu vital que, en tant que nations, nous tirions parti de ces progrès décisifs et partageons notre expérience qui peut servir de modèle pour relever les immenses défis de notre époque, notamment le paupérisme, le trafic illicite des drogues, la prolifération nucléaire, les comportements belliqueux, les inégalités économiques, les catastrophes et leurs séquelles.

Du fait des extraordinaires progrès technologiques, de la croissance sans précédent et des initiatives économiques exceptionnelles qui ont caractérisé le siècle qui touche à sa fin, le nouveau millénaire exigera encore plus de force morale et de bonne gouvernance. Il obligera les dirigeants à faire preuve d'un grand courage et d'une profonde sagesse politique pour relever les grands défis qui s'annoncent. Il nous imposera tous de manifester l'énergie morale nécessaire pour oublier les intérêts partisans au profit d'un impératif global commun.

Il n'est pas réaliste de dissocier les droits fondamentaux de l'homme du droit au développement. Ces droits sont inséparables et tous ont une importance suprême. Le gouvernement de mon pays estime que la promotion des droits de l'homme dans leur ensemble est un progrès réel dans la voie du renforcement de la démocratie elle-même. Afin que la démocratie s'enracine et que le processus démocratique

au sens le plus réel du terme s'amplifie, nous devons promouvoir tout l'éventail des droits fondamentaux de l'homme. C'est seulement ainsi que la personne humaine pourra s'épanouir.

Si nous prétendons être les hérauts de la démocratie et des bastions de la protection des droits de l'homme, nous devons protéger la dignité humaine partout dans le monde. Il a été dit que,

«lorsque l'homme ne peut plus accroître son emprise sur la nature, la seule façon pour un peuple de relever son niveau de vie est de redistribuer en sa faveur les sources ou les fruits du travail.»

Nous ne pouvons espérer un XXIe siècle plus pacifique et plus équitable que si notre conception des droits de l'homme et notre approche des questions vitales pour les petits États insulaires évoluent. Un des défis les plus importants à relever au cours du prochain siècle sera de nous extirper des sables mouvants du développement inégal qui caractérise l'actuel système économique, et qui est la cause directe des disparités de la répartition des ressources et des richesses. Si je mentionne la vulnérabilité, ce n'est pas pour obtenir un traitement de faveur pour notre région, mais parce que la communauté internationale doit être consciente de notre situation spécifique.

On dit que la croissance des investissements dans le monde et l'environnement dans lequel ils se situent sont façonnés par des événements tels que la crise asiatique, l'union monétaire européenne (et la création de l'euro), les progrès technologiques, la libéralisation des marchés financiers nationaux et leur intégration au sein d'un marché mondial. Qu'est-ce que ce nouvel environnement apporte aux petits États insulaires en développement comme Saint-Kitts-et-Nevis, que beaucoup de problèmes critiques empêchent d'atteindre leurs objectifs prioritaires de développement?

L'investissement étranger direct est considéré comme un des principaux vecteurs de la libéralisation. Les petits pays en développement sont obligés de libéraliser leur économie et de s'intégrer au centre d'un système économique mondial qui les a toujours relégués à la périphérie. Le capital international recherche sans cesse de nouveaux marchés et continue pourtant à négliger notre région. En conséquence, la plus grande partie des 4 000 milliards de dollars d'investissement étranger direct recensés en 1997 sont allés ailleurs que dans nos pays de la région des Caraïbes. Au coeur des flux intégrés d'investissement international

«se trouvent des entreprises internationales et transnationales et leurs filiales, dont le chiffre d'affaires mondial en 1995 a été estimé à quelque 7 000 milliards de dollars.»

Cela amène à s'interroger sur la façon dont nos pays, qui vivent essentiellement de l'agriculture et des exportations, peuvent contenir ou même tenter de concurrencer les gigantesques conglomerats transnationaux à une époque où c'est en délocalisant la production et non plus en exportant que ces conglomerats accroissent leur offre de biens et services sur les marchés étrangers.

L'investissement étranger direct, si j'ai bien compris, intègre les marchés grâce aux transferts au sein d'une même entreprise et aux systèmes de production des pays. Comment pourrions-nous prendre part à cet énorme système de production en croissance rapide alors que nous n'avons pas reçu l'appui technique, technologique et matériel nécessaire pour accéder au centre du marché mondial au moyen de son vecteur principal, c'est-à-dire la production?

Pis encore, nous n'avons pas un accès adéquat à ces marchés cruciaux, tandis que les entreprises étrangères basées dans ces pays disposent de l'accès et des capacités nécessaires pour dominer nos marchés et les inonder de leurs produits peu coûteux.

Il suffit de prêter de temps en temps attention aux médias pour constater l'ampleur des fusions nationales et transnationales et des alliances économiques et commerciales stratégiques qui se réalisent partout dans le monde. Le désavantage compétitif de notre région s'accroît rapidement.

J'ai parlé d'injustice. J'estime que quand le capital peut librement être mobilisé et déployé de façon à détruire impunément le bien-être de pays entiers ou à anéantir la concurrence, c'est une injustice. On a dit que la mondialisation ouvrait d'énormes possibilités et était riche de promesses : mais pour qui? La mondialisation, dit-on, crée un immense réservoir de ressources pour accroître l'investissement et promouvoir l'équité économique et le progrès social. Toutefois, dans ma région, nous attendons encore de voir ces promesses se réaliser. Dans les Caraïbes, nous connaissons beaucoup mieux les risques de la mondialisation que ses promesses.

Anticipant les changements qui surviennent, nos pays ont procédé à d'importantes réformes. Malheureusement, la communauté internationale, et notamment les grandes institutions financières ne se sont pas toujours mobilisées à

l'appui de nos efforts. Chaque année, nous construisons et nous reconstruisons; mais nous sommes impuissants face à des forces extérieures telles que les ouragans. Nos efforts semblent néanmoins passer inaperçus.

Aujourd'hui, le large fossé entre les attentes et les réalisations continue de se creuser. Saint-Kitts-et-Nevis compte beaucoup sur la session extraordinaire qui doit être consacrée à l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague.

Nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions financières internationales d'examiner sous un angle nouveau les moyens d'aider les petits pays en développement afin de les intégrer dans ce système émergent. Cependant, les règles du système devront tenir compte de notre situation particulière de petits États insulaires vulnérables.

Nous nous félicitons de toutes les initiatives concernant la mobilisation des ressources, l'allégement de la dette extérieure, la promotion du commerce et des financements pour stimuler le développement et la bonne gouvernance des systèmes financiers et monétaires internationaux. Le principe de bonne gouvernance ne devrait pas se limiter aux pays en développement, mais s'appliquer aussi à la gestion du système économique international, sous peine d'aboutir à l'instabilité, à des sociétés sans civisme et à un marché mondial ingouvernable.

Les dilemmes socioéconomiques et politiques devant lesquels se trouvent les petits États insulaires en développement doivent être résolus immédiatement, faute de quoi, les coûts humains et politiques seraient trop élevés pour nous.

Nombre de petits pays versent régulièrement leur contribution au système des Nations Unies malgré l'exiguïté de leurs ressources et les problèmes qui menacent leur survie. Nous en attendons donc davantage. Nous voulons tirer des avantages tangibles de notre participation. Il incombe à l'Organisation de travailler avec les petits États insulaires pour qu'ils puissent bénéficier de la nouvelle donne de l'économie de marché.

Prenant la parole, en juin dernier, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre les drogues, j'avais transmis à la communauté internationale l'engagement de mon gouvernement de lutter contre le trafic illicite des stupéfiants. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis reste résolu à coopérer en vue de l'élimination du trafic de stupéfiants et des vices qui y sont associés.



Cette noble lutte contre un ennemi sournois et bien financé a un coût énorme. Il importe de reconnaître que le rôle de la consommation est tout aussi important que celui de l'offre. Nous avons donc une responsabilité partagée et nous devons nous attacher à des démarches communes, dans un esprit de coopération, de respect mutuel et de compréhension. Saint-Kitts-et-Nevis reste ferme et indéfectible dans sa démarche visant à interdire les drogues illicites, et tient à coopérer avec toutes les nations au nom de la justice, de l'équité et du souci de faire progresser la condition humaine.

C'est dans ce même souci d'améliorer la condition humaine que mon gouvernement en appelle à la modération, à la patience et au dialogue sur les questions critiques qui partagent le peuple chinois en deux entités géographiques et politiques. Nous espérons sincèrement que les aspirations et les attentes communes du peuple chinois se réaliseront dans un proche avenir, dans une atmosphère de paix et de respect mutuel. Nous pensons que les liens familiaux et historiques qui ont fait du peuple chinois une grande nation doivent être préservés. Nous pensons que le moment est venu pour les millions de Chinois de la République de Chine à Taiwan d'être entendus et de participer à l'activité internationale. Nous pensons que des mécanismes adéquats et concrets doivent être mis au point d'urgence pour leur permettre de participer à l'action de la communauté internationale.

Dans un monde où les défis sont innombrables et qui a besoin d'actions collectives et de nouvelles ressources, c'est à nos propres risques que nous nous aliéons les peuples et les gouvernements. Nous avons l'obligation de travailler avec les Chinois des deux rives du détroit de Taiwan et de les encourager pour consolider les progrès accomplis, de façon à placer l'amélioration de la condition humaine au-dessus de la politique. J'appelle à la négociation et aux mesures de confiance comme moyen d'améliorer les relations entre les deux rives du détroit.

Nous appelons également le Gouvernement de l'Iraq à respecter les résolutions des Nations Unies et à libérer tous les prisonniers de guerre et détenus koweïtiens et d'autres nationalités.

Pour terminer, je suis certain que nous réussirons dans la suite de nos débats à dépasser le paradigme pays développé-pays en développement, nous contre eux. Pour faire progresser la condition humaine dans son ensemble il nous faudra un véritable partenariat. Au lieu de distribuer des blâmes, je demande instamment aux États Membres de se joindre à nous alors que nous redoublons d'efforts pour rechercher des solutions durables. En oeuvrant de concert,

il est plus facile de trouver les moyens de réaliser nos aspirations nationales sans fouler aux pieds les rêves légitimes d'autrui.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis.

*M. Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.*

**Allocution de S. E. M. Donald Kalpokas, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu.

*M. Donald Kalpokas, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu, S. E. M. Donald Kalpokas, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Kalpokas** (Vanuatu) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Vanuatu, je m'associe aux orateurs précédents pour féliciter M. Didier Operti de son élection à cette haute charge. Son élection à l'unanimité en tant que Président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale atteste l'estime qu'accorde la communauté internationale à sa personne et à son pays, l'Uruguay. La République de Vanuatu et sa délégation sont convaincues qu'il conduira cette session à une issue heureuse.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa direction avisée et ses indéfectibles efforts en faveur de la réforme et

de la restructuration de notre Organisation. Nous prions le Président de lui transmettre l'assurance de notre plein appui.

Il y a trois ans, nous nous sommes tous réunis ici pour célébrer le cinquantenaire de notre Organisation et, en particulier, pour réaffirmer notre attachement aux principes fondamentaux qui présidèrent à sa création en 1945.

Nous nous sommes en outre fermement engagés à renforcer encore nos sincères efforts de collaboration pour que cette Organisation continue à promouvoir dans le monde la paix, la justice et un environnement sain, et à appuyer le processus de développement durable de ses nations Membres, notamment les petits États insulaires les moins avancés comme ceux de la région Pacifique, dont la République de Vanuatu.

La conjoncture politique et économique internationale est devenue de plus en plus complexe et met à plus forte contribution nos propres ressources et l'appui mis à notre disposition par nos partenaires de développement.

Nous sommes profondément préoccupés par la progression continue de la criminalité internationale. Le trafic de drogues, le blanchiment de l'argent, le terrorisme, le crime organisé et d'autres activités similaires peuvent créer de graves menaces pour la souveraineté et l'intégrité territoriale des petits États insulaires. La communauté internationale doit faire oeuvre de collaboration sincère dans la lutte contre ces activités criminelles si elle veut que la nouvelle philosophie de la mondialisation gagne du terrain.

Nous pensons que le monde ne rend pas justice à sa population et n'honore pas les principes fondamentaux de paix et de prospérité économique consacrés dans la Charte des Nations Unies si nous ne donnons pas effet à l'appel conjoint que nous avons lancé en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination des armes de destruction massive. La sécurité internationale ne peut être garantie si nous n'accordons pas en priorité notre attention et nos ressources à l'éducation et à la santé de l'humanité et à sa survie pendant le prochain millénaire.

L'impulsion donnée par le cinquantenaire de notre Organisation, les enseignements tirés de nos erreurs passées, et notre engagement renouvelé doivent nous guider dans notre recherche d'un monde meilleur, un monde où l'on puisse, grâce à cette Organisation, vivre de nouveau dans un climat de confiance mutuelle et de dialogue véritable propre à atténuer les tensions politiques et les crises économiques dans toutes les régions et les sous-régions de la planète.

Dans notre région, ces tensions et ces crises constituent une menace réelle pour l'environnement déjà vulnérable de nos pays et de nos populations insulaires. Face à ces défis, de nombreux pays de la région du Pacifique, dont la République de Vanuatu, n'ont, en cette fin de siècle, guère d'autre choix que de se lancer dans des programmes difficiles de réformes politiques et sociales.

L'an dernier, mon prédécesseur, l'Honorable Serge Vohor, a informé cette Assemblée que Vanuatu avait entrepris un vaste programme de réforme, avec le soutien d'organismes donateurs multilatéraux et bilatéraux et d'autres pays. Il a également lancé un appel à cette Assemblée, en expliquant que pour que ce programme réussisse et réponde aux besoins de notre population, dont 80 % vit en zone rurale de l'agriculture de subsistance, Vanuatu continuerait à avoir besoin de l'appui spécial qui lui était accordé en tant qu'État de la catégorie des pays les moins avancés.

Le rôle qu'ont joué M. Hennadiy Oudovenko et le Secrétaire général en facilitant par la suite un dialogue constructif et une large compréhension des difficultés économiques de Vanuatu est digne d'éloges.

À cet égard, le Gouvernement et le peuple de Vanuatu se félicitent vivement de la récente décision du Conseil économique et social des Nations Unies de reporter l'examen de la radiation de Vanuatu de la catégorie des pays moins avancés, en attendant l'évaluation complète de l'utilité de l'indice de vulnérabilité et de la fragilité écologique comme critères de sélection des pays les moins avancés. Nous tenons à exprimer nos plus sincères remerciements et notre reconnaissance à chacun des pays et groupes de pays qui nous ont apporté leur soutien.

Un des engagements que nous avons tous pris en 1995 à l'occasion du cinquantenaire était de réformer notre Organisation de manière à lui permettre de s'atteler efficacement aux problèmes et aux besoins particuliers et collectifs de ses États Membres.

Notre point de vue — et nous ne doutons pas que d'autres le partagent — est que l'ONU doit inclure dans son programme de réforme un bilan complet des spécificités des petits États insulaires comme la République de Vanuatu, qui doivent être reconnues, ainsi que des répercussions de la crise économique internationale sur leur performance économique et sur la viabilité de leur stabilité politique.

Les conséquences de la conjoncture économique en Asie et de catastrophes nationales récurrentes comme les cyclones tropicaux et les raz de marée, ainsi que du ré-

chauffement de la planète sur l'économie des pays insulaires, dont nous sommes, restent encore à évaluer pleinement. Cela mérite que notre Organisation s'en occupe au plus tôt.

S'agissant spécifiquement de l'environnement, le premier chapitre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement adopté à la Barbade déclare clairement que les petits États insulaires sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques planétaires et à l'élévation du niveau des mers.

C'est pourquoi nous proposons, dans l'esprit de la réforme, que les paramètres pris en compte dans les indicateurs de développement qu'utilise l'ONU pour classer les États Membres soient complètement revus en consultation étroite avec les États Membres et d'autres organisations régionales et multilatérales comme le Forum du Pacifique Sud et le Commonwealth.

Il s'agit d'une entreprise particulièrement importante à un moment où nous devons adapter progressivement nos structures administratives nationales, nos politiques et notre cadre juridique aux exigences de la mondialisation. Il serait injuste et peu réaliste d'exiger que les petits États insulaires les moins avancés satisfassent à toutes les exigences administratives, financières et juridiques de l'Organisation mondiale du commerce, par exemple, dans les mêmes délais que les pays développés. Il est donc nécessaire d'échelonner de façon efficace le processus d'adhésion en tenant compte de la mesure dans laquelle le système ou les structures politiques et économiques de chaque pays peuvent s'adapter sans nuire à la cohésion sociale.

La République de Vanuatu est attachée au principe de libéralisation des échanges mondiaux. Le programme de réforme actuel en est la preuve. Nous demandons simplement à la communauté internationale de reconnaître que nous devrions avoir la possibilité de nous intégrer de façon graduelle, et qu'il faut tenir dûment compte de notre capacité de gérer le processus et de nous adapter au nouvel environnement.

C'est dans le même esprit que le Gouvernement de la République de Vanuatu se félicite de la décision prise lors de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2001.

C'est encore dans cet esprit que le Gouvernement de la République de Vanuatu entérine la déclaration de la

huitième réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés, adoptée le 28 septembre 1998.

La République de Vanuatu est fière de participer cette année à la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du cinquantième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

Je suis heureux d'informer cette Assemblée que le programme de réforme actuel de la République de Vanuatu tient pleinement compte des principes susmentionnés et de l'engagement du Gouvernement à cet égard.

Les mesures que nous avons prises pour mieux reconnaître les droits et le rôle de la femme dans notre société sont une preuve de cet engagement. Nous avons établi, sous les auspices du Premier Ministre, un mécanisme plus systématique de dialogue constructif entre le Gouvernement d'une part, et de l'autre le Conseil national de la femme et d'autres organisations non gouvernementales. La promulgation récente d'un tout premier code de déontologie pour le Vanuatu en est une autre preuve. Non seulement cela permettra d'assurer une bonne gestion des affaires publiques, la transparence et la primauté du droit, mais cela sera également un élément dissuasif efficace contre la corruption et les abus de pouvoir dans les milieux politiques, dans les services publics et dans la communauté religieuse, ainsi que dans la société traditionnelle.

Notre programme de réformes fait une grande place à la promotion d'une presse libre et responsable et à la protection des droits individuels. Ce sont aujourd'hui de réels défis pour le Vanuatu, mais nous pensons pouvoir les relever avec le temps grâce à l'appui nécessaire de la communauté internationale.

Le droit à l'autodétermination doit aussi demeurer à l'ordre du jour. Les Nations Unies, comme le prescrit la Charte, doivent encourager et appuyer le dialogue politique au niveau approprié dans les régions et pays où les souffrances humaines et les troubles sociaux persistent à cause de divergences d'opinions sur la question de l'autodétermination. Dans la région du Pacifique, nous nous sommes félicités au début de cette année de l'Accord de Nouméa signé entre le Gouvernement français et les principaux partis politiques de la Nouvelle-Calédonie. Nous pensons que ce nouvel accord engage fermement toutes les parties à travailler ensemble pour appuyer une évolution irréversible du statut politique de la Nouvelle-Calédonie.

Comme je l'ai dit plus tôt, le monde et notre Organisation auront de nombreux défis à relever au moment où nous tournons la page de ce siècle pour en commencer un autre. La crédibilité de l'ONU au prochain millénaire sera jugée à son efficacité face aux réalités que connaissent les États Membres, notamment dans les petits États insulaires. Il est donc essentiel pour nous tous d'appuyer et de mettre en oeuvre le programme de réformes entrepris par le Secrétaire général pour rationaliser et renforcer l'Organisation.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Donald Kalpokas, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Keli Walubita, Ministre des affaires étrangères de la Zambie.

**M. Walubita** (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M. Didier Opertti de son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Dans le même élan, je remercie son prédécesseur, S. E. M. Hennadiy Oudovenko de l'Ukraine, pour la façon très compétente dont il a dirigé les travaux de la cinquante-deuxième session. Je tiens également à faire part de la sincère reconnaissance de ma délégation à notre frère, le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour sa direction sage de l'ONU et pour son excellent rapport sur l'activité de l'Organisation.

Nous sommes une fois de plus réunis ici pour examiner la situation internationale. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée était saisie du document présenté par le Secrétaire général sous le titre «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Le débat sur ce point a été aussi sérieux qu'animé. Il est apparu clairement que l'ONU sous sa forme actuelle n'était pas capable de répondre aux réalités de l'ordre mondial actuel, encore moins aux attentes du nouveau millénaire. Pour en être capable, elle doit se réinventer et devenir plus démocratique, plus efficace et, bien entendu, financièrement stable. Une telle évolution serait on ne peut plus opportune, puisque l'Organisation a été créée pour satisfaire aux besoins criants de l'humanité en favorisant le développement économique et social, particulièrement dans les pays en développement. La Zambie réaffirme que la réforme doit

faire une place prioritaire au mandat des Nations Unies dans le domaine du développement.

En outre, après le débat de l'an dernier sur la réforme, il est apparu clairement que la situation financière critique de l'ONU entravait sérieusement non seulement la réforme, mais aussi les activités auxquelles l'Organisation accordait une haute priorité. Voilà pourquoi nous renouvelons notre appel pour que tous les arriérés dus à l'ONU soient réglés intégralement, à temps et sans conditions.

La réforme du Conseil de sécurité dans le sens de la démocratisation est sans aucun doute la question la plus importante à examiner. Essentiellement, le Conseil doit être élargi pour accroître sa crédibilité et pour mieux refléter le caractère universel de l'ONU; cela supprimerait tous les déséquilibres qui caractérisent la composition actuelle du Conseil. À cette fin, la délégation zambienne tient à rappeler l'appel lancé par le douzième sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu à Durban, en Afrique du Sud, pays voisin du nôtre, pour que le nombre des membres du Conseil de sécurité soit accru d'au moins 11 nouveaux sièges, en se fondant sur le principe de la répartition géographique équitable et, bien entendu, sur l'égalité souveraine des États Membres.

La Zambie réaffirme également son appui à la revendication des régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes d'avoir des sièges permanents au sein d'un Conseil de sécurité élargi.

En ce qui concerne l'Afrique, ma délégation rappelle la décision prise lors du sommet des chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Harare, en 1997, stipulant que cinq sièges, dont deux permanents, devraient être affectés au continent africain, et que, dans un Conseil de sécurité composé de 26 membres, les sièges réservés aux pays africains seraient pourvus par roulement selon des critères convenus au sein du Groupe africain. Ma délégation réaffirme également l'opinion quasi générale que le droit de veto au Conseil de sécurité n'est qu'un anachronisme qui devrait être limité, puis totalement éliminé.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, le désarmement sous tous ses aspects est plus urgent que jamais. L'attrait de la possession d'armes nucléaires est de plus en plus fort et l'utilisation des armes classiques, en particulier des armes de petit calibre, est très courante dans le monde d'aujourd'hui.

Si nous voulons mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, il faut que les États dotés de ces armes s'acquit-

tent de leur responsabilité de conduire la communauté internationale vers le désarmement nucléaire, en particulier au sein de la Conférence du désarmement. La Conférence doit créer une commission spéciale chargée d'entamer des négociations sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires avec des échéances bien précises. En outre, les États dotés d'armes nucléaires devraient conduire la communauté internationale dans la voie d'une convention sur les armes nucléaires.

La Zambie estime qu'il est largement temps de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette session nous permettrait d'examiner et d'évaluer en profondeur la suite donnée aux dispositions du Document final de la première session extraordinaire consacrée à cette question, qui s'est tenue en 1978.

Qu'il me soit permis, à ce stade, de parler de la situation dans notre région, en particulier en République démocratique du Congo, en Angola et, bien entendu, au Lesotho.

Au sujet de la République démocratique du Congo, je tiens à confirmer que la Zambie, en la personne de son Président, M. Frederick Chiluba, a activement participé, avec tous les dirigeants de la région, à la recherche d'une solution pacifique et durable. Les dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), sous la direction compétente du Président de l'Afrique du Sud, M. Mandela, ainsi que d'autres dirigeants régionaux, ont fait, dans des circonstances extrêmement difficiles, un travail qui mérite d'être salué.

Comme nous le savons tous, le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne relève au premier chef d'aucune autre organisation que l'Organisation des Nations Unies et son Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que si la situation dans la République démocratique du Congo, si proche de nous, n'est pas réglée, elle constituera une menace non seulement pour la région mais également pour la paix et la sécurité internationales. Les efforts de médiation de la SADC et des autres dirigeants régionaux méritent donc le soutien de la communauté internationale afin de conjurer la menace que la crise pourrait faire peser sur la paix et la sécurité internationales.

La situation en Angola a continué de s'aggraver, en dépit de la patience et des efforts de la communauté internationale pour mettre un terme à la plus ancienne guerre civile du continent africain. En tant que pays voisin et en tant que pays hôte des pourparlers de paix qui ont enfin débouché sur la signature du Protocole de Lusaka en no-

vembre 1994, la Zambie est extrêmement préoccupée par le recul du processus de paix angolais. Bien que la colère et la déception de la communauté internationale soient compréhensibles et justifiées, il n'est pas souhaitable, aujourd'hui, que nous renoncions au processus de paix en Angola. Nous sommes parvenus à ce stade au prix d'efforts longs et fastidieux et nous avons investi des ressources considérables dans ce processus. Nous ne pouvons nous permettre aujourd'hui d'abandonner le peuple angolais qui a tant souffert et qui a placé tous ses espoirs dans le Protocole de Lusaka. Nous espérons donc qu'en dépit des revers subis, la communauté internationale, par l'entremise de l'Assemblée, réaffirmera son autorité et puisera dans sa grande sagesse pour relancer le processus de paix en Angola.

La Zambie rend hommage aux efforts nobles et efficaces qu'a faits notre frère, le regretté Alioune Blondin Beye, pour appuyer ce processus. Il est décédé sans avoir vu ses efforts aboutir à la paix et à la stabilité en Angola. Que son âme repose en paix. Il importe toutefois de faire en sorte que son action n'ait pas été vaine en redoublant d'efforts afin d'instaurer une paix durable en Angola.

Mon pays est également préoccupé par les événements récents du Lesotho. En tant que membre de la SADC, la Zambie soutient pleinement le rôle que joue cette organisation dans la recherche d'un règlement pacifique dans ce pays. À cet égard, nous engageons la communauté internationale à apporter le soutien nécessaire aux efforts que fait la SADC, avec le Botswana, le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe en première ligne.

Il est généralement admis, aujourd'hui, que l'Afrique, dans son ensemble, a commencé à réaliser des progrès économiques et politiques notables ces dernières années. Cependant, dans de nombreuses régions du continent, le progrès est compromis, voire entravé, par les conflits. Les archives de l'Organisation des Nations Unies montrent que, depuis 1970, plus de 30 guerres ont éclaté sur le seul continent africain, la grande majorité d'entre elles étant, à l'origine, des guerres civiles.

À cet égard, ma délégation souhaite, une fois encore, féliciter notre frère, le Secrétaire général Kofi Annan, pour l'excellent rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité en avril dernier sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, qui constitue essentiellement une ébauche de solution aux difficultés nombreuses et complexes de l'Afrique en montrant la voie de la paix et du développement.

Dans le domaine du maintien de la paix, l'Afrique a déjà mis en place le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits qui lui permet de régler ses propres conflits. Nous rendons hommage à M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA, qui a beaucoup contribué à cette réalisation. Nous demandons à la communauté internationale et à l'Assemblée générale d'appuyer ce mécanisme afin qu'il puisse fonctionner de manière efficace au service de l'Afrique.

*Le Président assume la présidence.*

Le spectre du terrorisme international a pris une dangereuse ampleur. Le terrorisme ne fait pas la distinction entre les combattants et les non-combattants. En fait, ce sont d'innocents spectateurs qui en sont les principales victimes. Les actes de terrorisme qui ont ébranlé les républiques soeurs du Kenya, de la Tanzanie et de l'Afrique du Sud, et les actes de représailles qui s'en sont suivis au Soudan et en Afghanistan, nous ont tous fait frémir. Toutes ces morts sont des morts inutiles. Pour protéger la vie humaine, la communauté internationale doit s'attaquer sérieusement aux causes profondes du terrorisme. Le moment est venu de donner plein effet à la Déclaration de l'Assemblée générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, contenue dans la résolution 49/60, ainsi qu'à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif adoptée à la cinquante-deuxième session. L'Assemblée doit sans tarder conclure et mettre en application une convention internationale globale sur la lutte contre le terrorisme.

Nous sommes heureux que la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale, qui s'est tenue à Rome (Italie) cette année, ait adopté le Statut de la Cour. La communauté internationale s'est ainsi dotée, pour elle-même et pour les générations futures d'un puissant instrument de justice. Ma délégation est heureuse que le crime d'agression relève de la compétence de la Cour; toutefois cette compétence ne prendra effet qu'une fois qu'auront été convenues une définition du terme et les conditions dans lesquelles la Cour exercera ses fonctions. Nous comptons sur un règlement rapide de la question car la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale contient la plupart des éléments d'une définition du crime d'agression.

Étant donné les horreurs qu'ont subies nos frères en République du Rwanda et les peuples de l'ex-Yougoslavie, nous nous félicitons que les affaires survenant lors de conflits armés n'ayant pas de caractère international soient incluses dans la catégorie des crimes de guerre.

Je dirai maintenant quelques mots de l'économie mondiale, qui est de plus en plus intégrée. Mondialisation et libéralisation sont au premier plan de l'actualité sur la scène économique, et le seront encore dans les années à venir. Elles ont de vastes répercussions, surtout sur les pays en développement, comme en témoignent le désordre des marchés financiers et la tourmente financière internationale actuels. Il y a là un immense défi pour l'Organisation des Nations Unies qui doit prendre des initiatives pour gérer la mondialisation et la libéralisation de façon qu'elles profitent à l'ensemble de la communauté des nations sans exception. Les processus de la mondialisation et de la libéralisation qui compromettent le développement ne sont pas dans l'intérêt de la communauté internationale.

Le problème de la dette extérieure est un autre facteur qui nuit au développement économique et social de nombreux pays en développement, y compris la Zambie. Nous pouvons citer un certain nombre d'initiatives mises en place pour résoudre ce problème particulier, mais jusqu'à présent, aucune ne semble être efficace, pas même l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), qui ne vise qu'un trop petit nombre de pays en développement; en outre, ceux-ci doivent passer par une longue période de transition avant de savoir s'ils sont parmi les heureux élus.

Je manquerais à tous mes devoirs si je ne reconnaissais pas les efforts louables déployés par notre frère, le Secrétaire général, dans ce domaine. La Zambie se félicite du soutien unanime et ferme qu'apporte le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques aux propositions formulées par le Secrétaire général en vue de libéraliser et d'évaluer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de convertir en don le reste de la dette officielle dû par les pays africains les plus pauvres, y compris la Zambie. Nous nous félicitons également de ses autres propositions qui ont reçu l'appui du Comité d'aide au développement.

Des conditions météorologiques hostiles continuent de montrer à quel point l'environnement mondial est fragile. Les pertes en vies humaines et les destructions matérielles causées par l'ouragan Georges dans certains pays des Caraïbes et dans quatre États des États-Unis d'Amérique viennent s'ajouter aux ravages causés cette année par les inondations en Chine et au Bangladesh. Cette Assemblée se souviendra qu'il y a un an, l'Europe a connu des inondations similaires, alors que certaines régions de l'Afrique de l'Est et australe ont subi inondations et sécheresses. Ce sont autant de signaux d'alarme qui rappellent à la communauté internationale qu'elle doit faire face aux problèmes causés par les changements climatiques et d'autres facteurs écolo-

giques hostiles. Nous relançons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle s'attache plus énergiquement à promouvoir la durabilité de l'environnement.

Des forces déflationnistes transnationales menacent la stabilité économique mondiale. Dans ce contexte incertain, des menaces pèsent constamment sur le sort de nombreux pays. Pour l'Afrique, qui se relève tout juste d'une décennie perdue, celle des années 80, la nouvelle tourmente économique mondiale va rendre plus difficile encore la promotion de la croissance économique et du développement. Il apparaît déjà clairement d'ailleurs que l'Afrique est absente des préoccupations que suscite cette tourmente, comme si on voulait par là confirmer qu'elle est en marge de l'économie mondiale.

Dans un esprit d'interdépendance, nous, les Africains, demandons à la communauté internationale de ne pas ignorer ni oublier les problèmes de l'Afrique. L'Afrique a besoin d'un climat international qui l'aide à affronter la crise de la dette extérieure, la paupérisation croissante, la faible croissance des exportations et les autres problèmes qui font obstacle à son développement.

À cet égard, nous sommes heureux de constater que le Japon va bientôt convoquer la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Nous rendons hommage au Japon et nous espérons que cette instance donnera l'occasion de relancer le dialogue sur le développement de l'Afrique.

La Zambie, comme de nombreux autres pays en développement, a mis en oeuvre un programme d'ajustement structurel extrêmement douloureux fondé sur la stabilisation macroéconomique, la privatisation et bien entendu le développement de l'économie marchande. Les politiques que nous avons adoptées ont été cruciales pour stimuler la croissance économique durable et le développement. Au cours de ces dernières années, la Zambie a connu une transformation remarquable. Nous avons une économie ouverte tirée par le secteur privé. Dans le deuxième cycle de réformes économiques que nous sommes en train de lancer nous cherchons avant tout à réduire le taux de paupérisme de moitié d'ici à 2004. Nous invitons la communauté internationale à se joindre à nous dans la mise en oeuvre de notre programme économique.

Pour terminer, je dirai qu'au seuil de ce nouveau millénaire, la Zambie estime que la communauté de nations a la responsabilité collective de tracer une nouvelle voie pour renforcer notre Organisation. Nous avons besoin d'une Organisation forte qui soit à la hauteur des immenses

exigences de l'avenir. En renforçant l'Organisation, nous contribuons à notre renforcement à tous. La Zambie s'engage à être un partenaire actif dans cette noble entreprise.

Je remercie l'Assemblée de m'avoir écouté. Je remercie les délégués qui ont opiné du chef pour montrer leur accord. Je remercie mes frères et soeurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe de leur présence parmi nous.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivan Antonovich, Ministre des affaires étrangères du Bélarus.

**M. Antonovich** (Bélarus) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous présente nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée, ainsi que nos souhaits de succès dans les efforts à l'appui des objectifs et des principes de l'ONU.

Nous nous félicitons des initiatives qu'a prises le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le bien de l'Organisation et de ses États Membres et nous lui souhaitons sincèrement beaucoup de succès sur une voie souvent parsemée d'embûches.

Nous tenons aussi à remercier le Président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, M. Hennadiy Oudovenko de l'Ukraine et à lui dire notre haute estime. Nous lui souhaitons tous les succès dans ses activités de membre du Parlement dans son pays natal.

Aujourd'hui, à l'orée du troisième millénaire, la majorité des États Membres se rendent bien compte que l'heure est venue d'agir sur un vaste front pour transformer en réalité la volonté proclamée par les peuples des Nations Unies dans la Charte de «préserver les générations futures du fléau de la guerre ... pratiquer la tolérance et vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage». En fait, tel est l'objectif ultime de toutes les activités de l'ONU depuis l'entrée en vigueur de la Charte en 1945.

Le monde est en mutation constante. L'environnement mondial dans lequel les États Membres coopèrent pour réaliser les objectifs de la Charte est différent de celui d'il y a un demi-siècle. Les activités de l'ONU devraient mieux refléter les changements considérables qui ont ébranlé le monde au cours de la deuxième moitié du XXe siècle.

Le Gouvernement de la République du Bélarus n'a jamais relâché ses efforts pour promouvoir la paix, l'amitié

et les relations de bon voisinage ainsi qu'une coopération mutuellement avantageuse. C'est une politique inscrite dans la Constitution de la République du Bélarus dont le chapitre 18 dispose en particulier que :

«Dans sa politique étrangère la République du Bélarus part des principes de l'égalité des États, du - non recours à la force ou à la menace du recours à la force, de l'inviolabilité des frontières, du règlement pacifique des différends, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et d'autres principes et normes universellement reconnus du droit international.

La République du Bélarus s'engage à faire de son territoire un État neutre et exempt d'armes nucléaires.»

Ainsi la Constitution de la République du Bélarus est conforme à toutes les obligations qui découlent pour nous de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments du droit international auxquels le Bélarus est partie.

L'ONU doit définir des objectifs ambitieux et des principes directeurs pour la coopération internationale au XXIe siècle. Nous voulons tous jouir de meilleures conditions de vie et avoir la possibilité de travailler et de vivre dans la paix et la liberté. Il est nécessaire que l'ONU élabore un cadre législatif, économique, social et politique efficace afin de donner à l'humanité la possibilité de réaliser ses aspirations légitimes dans un environnement beaucoup plus porteur que celui que nous avons connu au cours du siècle qui touche à sa fin.

La plupart des problèmes mondiaux sont tenaces, difficiles à résoudre et résistent aux méthodes traditionnelles. Nous devons chercher de nouvelles solutions et parvenir à des accords pour régler les problèmes d'une manière novatrice et originale. Je pense que la réforme proposée pour les Nations Unies nous donnera de bonnes chances d'y parvenir. Notre position au sujet de la réforme est définie dans la lettre que le Président de la République du Bélarus, S. E. M. Alyaksandr Lukashenka, a adressée au Secrétaire général. Nous devons faire en sorte que la réforme des activités de l'ONU n'entrave pas la réalisation de ses objectifs ni la mise en oeuvre de ses principes, et ne porte pas atteinte aux intérêts des États Membres et des groupes régionaux. La réforme ne doit pas se traduire par une désorganisation. La réforme doit se traduire par une synergie des meilleurs résultats acquis par l'ONU dans tous ses domaines où elle est active depuis plus d'un demi-siècle. Nous avons confiance dans la capacité du Secrétaire général de l'ONU

et de ses collaborateurs de guider notre Organisation dans la bonne voie.

La République du Bélarus, quant à elle, fera tout ce qu'elle pourra pour contribuer de toutes les manières possibles au renforcement de l'efficacité de l'ONU et des institutions spécialisées des Nations Unies, et s'emploiera à promouvoir l'accord général sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour mondial. Le renforcement du système des Nations Unies et la réforme du Conseil de sécurité sur la base d'une représentation juste et équilibrée des groupes régionaux serait fort utile à cet effet. Avec d'autres États d'Europe orientale, et notamment les pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), le Bélarus s'est depuis le début prononcé en faveur de l'attribution d'un siège non permanent supplémentaire à ce groupe de pays dans un Conseil de sécurité élargi.

Les peuples du monde et la communauté internationale dans son ensemble ne peuvent plus tolérer que tant d'êtres humains soient tués dans des guerres civiles et des conflits armés entre États. Depuis la deuxième guerre mondiale des milliers, voire des millions de personnes ont été tués. Et les hostilités continuent dans différentes régions du globe. Les conflits en Afrique, au Moyen-Orient et dans les Balkans sont toujours sans solution; les situations de Chypre et d'autres régions du monde ne sont toujours pas réglées. Dans ces circonstances extrêmement difficiles, l'ONU continue de s'acquitter de ses responsabilités avec dignité. Néanmoins, il y a encore bien des progrès à faire.

Nous estimons qu'il importe de respecter scrupuleusement les principes du règlement pacifique des différends et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États tout en s'efforçant d'encourager la réconciliation des parties en présence dans les conflits régionaux et nationaux. Aucune mesure coercitive ne peut être appliquée qu'en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité. Par conséquent, le recours discrétionnaire à la force par un État isolé ou des organisations régionales ne saurait être toléré. L'un des objectifs contenus dans le préambule de la Charte des Nations Unies stipule qu'il faut «accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun».

Le Gouvernement et le peuple de la République du Bélarus ont du mal à comprendre pourquoi, dans certains milieux, on envisage ouvertement l'idée d'une attaque militaire contre l'État souverain de Yougoslavie simplement parce que cet État a décidé de résoudre comme il l'entend ses problèmes intérieurs, qui sont par ailleurs réellement complexes, et qu'il n'accepte pas d'appliquer des recettes



imposées de l'extérieur. De plus, il est temps que la Yougoslavie reprenne sa place comme membre à part entière au sein de l'ONU. La simple menace du recours à la force pourrait gravement mettre en danger la paix et la stabilité en Europe, réveiller les craintes et les animosités anciennes et raviver la méfiance.

Les problèmes très graves que connaît l'humanité peuvent être résolus par la raison et par des actions conjointes, sans recours à la force. Il est paradoxal qu'en dépit d'une augmentation sans précédent de la production industrielle et économique, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté n'ait pas diminué. Il y a de plus en plus de réfugiés et de personnes déplacées. L'humanisme, la justice, l'équité et le respect des droits de l'homme ne sont pas universels. Le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic illicite des drogues n'ont pas été vaincus et ces problèmes ont même tendance à s'aggraver. Nous pensons, à l'instar du Secrétaire général, que les défis lancés par les forces de la mondialisation «vont de pair avec les occasions extraordinaires qu'elles suscitent» (A/53/1, par. 229). La crise financière qui a récemment éclaté dans plusieurs régions du monde en est une des manifestations récentes les plus évidentes.

L'interdépendance écologique n'est pas encore ancrée dans les consciences comme en témoigne notamment la réaction à l'égard des efforts qui visent à atténuer les effets de la catastrophe de Tchernobyl. Le Bélarus, qui a reçu 70 % des retombées radioactives de Tchernobyl, utilise un cinquième de son budget annuel pour remédier aux séquelles de cette catastrophe. Nous sommes reconnaissants de toute l'aide internationale que nous avons reçue, en particulier pour les activités de réadaptation des enfants. Par ailleurs, l'ONU a élaboré un programme interinstitutions d'assistance internationale aux régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl afin de relancer l'interaction internationale pour parer aux séquelles de cette catastrophe et de la rendre plus efficace et mieux ciblée. De plus, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies a organisé deux réunions internationales spéciales à l'intention des pays donateurs en vue de mobiliser des fonds pour permettre la mise en oeuvre de ce programme, dont le montant est estimé à 74 millions de dollars. Cependant, les résultats de ces réunions semblent jusqu'à présent modestes et montrent un manque décevant de solidarité internationale avec les pays touchés pour les aider à résoudre leurs problèmes.

Compte tenu des dimensions et des répercussions mondiales de cette catastrophe, je voudrais saisir cette occasion pour inviter une fois encore les pays donateurs, les organi-

sations internationales et les organisations non gouvernementales à étudier toutes les possibilités de participer au financement de ce programme.

On sait bien que le Bélarus a pris une mesure sans précédent dans l'histoire de l'après-guerre froide en renonçant volontairement et inconditionnellement à l'arsenal nucléaire dont il disposait. L'Ukraine et le Kazakhstan ont pris des mesures similaires, mais plus tard. Ces initiatives ont reçu l'appui unanime de la communauté internationale comme l'ont confirmé les résolutions pertinentes de l'ONU, et celui également des États membres de l'OTAN qui se sont ouvertement félicités de cette décision. L'OTAN, par la voix de son Secrétaire général, a manifesté son appui à l'objectif, auquel souscrit le Bélarus, d'établir un système de sécurité commun répondant aux intérêts de tous les États. Il semblait au départ qu'il y avait une volonté d'établir un cadre juridique pour consolider le nouveau système émergent de sécurité internationale et qu'on était déterminé à promouvoir le désarmement, la non-prolifération et le non-recours aux armes nucléaires. Cependant, ces aspirations ne se sont pas encore réalisées.

D'après la Commission du désarmement, les zones exemptes d'armes nucléaires couvrent actuellement plus de la moitié de la surface de la terre et rassemblent au total 144 pays membres. Cependant, la création de nouvelles zones dénucléarisées dans l'hémisphère Sud comme dans l'hémisphère Nord continue de susciter des résistances. Ainsi, l'initiative du Bélarus de maintenir le statu quo en ce qui concerne la dénucléarisation en Europe centrale et orientale est au point mort. L'apparition de nouveaux pays disposant d'un potentiel nucléaire compromet la situation dans les zones exemptes d'armes nucléaires dont les membres n'ont pas encore obtenu la reconnaissance de leur statut d'État dénucléarisé par les États dotés de l'arme nucléaire. De plus, il n'y a aucune garantie que d'autres États dotés d'un potentiel nucléaire ne manifesteront pas à l'avenir leur intention de se joindre au «club nucléaire». Nous demandons instamment aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait d'accéder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi qu'au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous saluerons tous les progrès qui pourraient être réalisés par la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement.

Tout cela indique qu'une approche plus constructive s'impose en matière de désarmement et de maîtrise des armements, notamment dans le domaine nucléaire. La réduction des arsenaux nucléaires actuellement en cours aux États-Unis et en Russie doit être complétée par des efforts similaires de la part d'autres détenteurs d'armes nucléaires

afin de faciliter le démantèlement complet et concerté des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, qui est l'objectif ultime. Pour y parvenir, il importe de réaliser certaines conditions préalables bien précises.

Je mentionnerai en particulier la déclaration prononcée à la réunion ministérielle de l'OTAN du 10 décembre 1996 et confirmée le 27 mai 1997 par les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN dans l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, qui indique que «les États membres de l'OTAN n'ont aucune intention, aucun projet et aucune raison de déployer des armes nucléaires sur le territoire de nouveaux membres». Nous pensons que cette déclaration de l'OTAN mérite d'être approuvée par une résolution de l'Assemblée générale.

Je dois également rappeler la Déclaration de Stockholm de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe datant de 1996 qui renvoie à la décision de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 indiquant que «la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires d'ici la tenue de la Conférence d'examen de l'an 2000 serait accueillie favorablement» (NPT/Conf.1995/32, Partie I, décision 2, par. 6).

C'est pourquoi nous ne pouvons pas être d'accord avec ceux qui considèrent qu'il serait prématuré d'examiner et d'appliquer l'initiative destinée à créer un espace dénucléarisé en Europe centrale et orientale à ce moment décisif et qu'on ne pourrait l'envisager que dans un avenir distant. Inspirés par de nouveaux partenariats, nous ne pouvons pas laisser se perdre le statut de zone dénucléarisée qui existe actuellement de facto en Europe centrale et orientale. Nous sommes convaincus que l'établissement d'un espace dénucléarisé en Europe aiderait puissamment à développer une nouvelle structure de sécurité européenne, comme le souhaitent tous les États membres de l'OSCE.

Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme est célébré cette année partout dans le monde. Les dispositions de la Déclaration et d'autres instruments de promotion des droits de l'homme auxquels le Bélarus est partie et qu'il respecte scrupuleusement, sont reprises dans la Constitution et les autres lois de mon pays et sont strictement appliqués au niveau de l'État sur la base des principes de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits et des obligations civiles.

Nous avons travaillé d'arrache-pied au Bélarus pour faire connaître les efforts que déploie l'ONU pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme a été réimprimée et largement diffusée. L'Assemblée nationale a tenu des audiences parlementaires sur les droits de l'homme. Je tiens à dire à ce propos que ces audiences ont été retransmises intégralement et en direct au Bélarus. D'autres activités sont envisagées, y compris des préparatifs pour créer officiellement un poste de médiateur au Bélarus. Tous ces efforts visent, pour citer la Charte des Nations Unies, à «favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande». Les représentants du Bélarus donneront un compte rendu détaillé de ces questions lors des débats sur les points pertinents inscrits à l'ordre du jour.

D'autre part, nous sommes d'accord avec d'autres États membres pour dire qu'il est plus impératif que jamais de respecter la Charte des Nations Unies et les déclarations qui s'en inspirent afin que les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de protection de leur indépendance et de leur souveraineté puissent être sauvegardés. Il en va de même pour les principes du droit international relatifs aux relations amicales et à la coopération entre États.

Je voudrais en particulier rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour l'expérience précieuse qu'elle nous a permis d'acquérir en coopérant avec les organes de l'ONU. Nous sommes très reconnaissants au Programme des Nations Unies pour le développement pour le rôle important qu'il joue au Bélarus dans la valorisation du capital humain, le renforcement du potentiel d'administration de l'État, la restructuration des industries et la création d'une société civile.

Nous espérons que l'ONU élargira ses activités de programme relatives aux problèmes de la République du Bélarus et des autres pays à économie en transition.

Notre peuple vit dans un cadre exempt de violence et travaille très fort pour surmonter les difficultés économiques actuelles et accroître la production dans les secteurs public et privé. Le produit intérieur brut a augmenté de 10 %, en 1997, et la production industrielle de 17 %; la production de biens de consommation s'est également accrue. Tout cela a résulté des efforts déployés par le peuple bélarussien ainsi que de la promotion de l'intégration et de la coopération sous-régionales avec d'autres pays.

Le Bélarus, à l'instar d'autres États de la CEI, s'emploie assidûment à surmonter les énormes difficultés qui ont surgi après l'éclatement de l'Union soviétique. Pendant cette période de transition, mon pays est en droit de s'attendre à des manifestations d'encouragement, de solidarité et d'appui de la part de la communauté internationale. Un tel appui de tous les pays et de tous les peuples du monde serait le bienvenu.

La République du Bélarus est attachée au respect consciencieux, dans leur intégrité, de toutes les obligations internationales qui découlent pour elle de la Charte des Nations Unies, et nous souhaitons le plein succès aux efforts que fait la famille des nations pour promouvoir les valeurs de cet important instrument.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au débat pour la présente séance.

Certaines délégations ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Larraín** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Je me dois de demander la parole pour répondre à certains points de l'intervention prononcée ce matin par le Ministre des relations extérieures de la Bolivie. Nous savons bien que ces questions ne présentent aucun intérêt pour les délégations présentes, puisque ni l'ONU ni aucun autre instance multilatérale n'ont la moindre compétence pour traiter de questions relatives à la souveraineté des États Membres, mais nous avons le devoir d'apporter quelques précisions pour clarifier les propos tenus par le Ministre bolivien.

Premièrement, je veux signaler qu'il n'existe aucun contentieux frontalier ni aucun différend non réglé en matière de souveraineté territoriale entre le Chili et la Bolivie. Le Traité de paix, d'amitié et de commerce de 1904 entre le Chili et la Bolivie, qui a été librement signé, qui a reçu un large appui du Congrès bolivien et qui est toujours pleinement en vigueur, a définitivement réglé, il y a presque un siècle, toutes les questions territoriales et de souveraineté concernant nos deux pays. Nous espérons donc que les propos du Ministre Murillo, qui, dans sa déclaration, a curieusement omis de mentionner l'existence de cet instrument juridique, ne créeront pas l'impression fautive et

trompeuse qu'il pourrait exister un conflit non résolu entre le Chili et la Bolivie.

Deuxièmement, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement bolivien peut avoir la certitude que le Chili continuera à garantir l'accès de la Bolivie au littoral chilien, conformément aux traités internationaux en vigueur, selon des dispositions plus généreuses que celles dont bénéficient les autres pays enclavés du monde. Mais il faut qu'il soit absolument clair que le Chili n'est pas disposé à discuter de questions relatives à sa souveraineté nationale.

Troisièmement, je tiens à préciser que l'absence de relations diplomatiques entre le Chili et la Bolivie tient à ce que la Bolivie a rompu ces relations unilatéralement il y a plus de 20 ans. Je veux signaler que le Chili n'a néanmoins aucune objection à renouer ces relations diplomatiques à condition que cela se fasse de façon inconditionnelle lorsque la Bolivie y sera disposée.

Quatrièmement, le Chili a toujours été prêt à collaborer avec la Bolivie pour promouvoir l'intégration et le développement. Depuis 1990, lors du rétablissement de la démocratie au Chili, les deux pays ont pu mener un dialogue constructif, qui s'est manifesté par de nombreuses initiatives qu'il serait trop long d'exposer ici en détail.

Le Ministre bolivien a évoqué une résolution adoptée par l'Organisation des États américains (OEA) lors d'une réunion tenue il y a 20 ans dans la capitale bolivienne, ainsi qu'une déclaration du Mouvement des pays non alignés. Il a toutefois omis de mentionner que, depuis précisément 20 ans, sa position n'a reçu aucun appui dans notre hémisphère et que, au moment où les non-alignés ont émis ladite déclaration, le Chili avait été suspendu par le Mouvement en raison de ses problèmes institutionnels intérieurs. Il n'a pas mentionné non plus les innombrables occasions dans lesquelles l'OEA et le Mouvement des pays non alignés, ainsi que d'autres ont simplement refusé d'examiner les allégations boliviennes injustifiées et de leur accorder le moindre appui.

Nous convenons avec le Ministre bolivien que la voie que doivent emprunter nos deux pays est celle de l'intégration. C'est un tel esprit qui anime le Chili. Mais il est indispensable de pouvoir compter sur la volonté de l'autre partie pour qu'un tel processus puisse aller de l'avant. Il ne fait aucun doute que les tentatives de raviver des conflits survenus il y a 120 ans ou de demander sournoisement la révision de traités frontaliers pleinement conformes au droit international bloquent le processus d'intégration. Ce sont précisément les traités de ce genre qui définissent les

frontières en Amérique et forment la base de la stabilité régionale qui a engendré le processus d'intégration.

Le Gouvernement chilien réaffirme qu'il est prêt à poursuivre un dialogue bilatéral constructif, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une supervision ou à un encadrement. Nous pouvons certainement affirmer que la rupture de ce dialogue depuis un an ne résulte pas de notre volonté, mais bien de la politique extérieure bolivienne agressive dirigée contre le Chili.

**Mme Raguz** (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureuse d'avoir l'occasion d'exercer mon droit de réponse. L'objet de mon intervention porte sur une remarque faite par M. Antonovich au sujet du retour de la République fédérale de Yougoslavie au sein de l'ONU en tant que Membre à part entière. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont clairement prononcés à propos de la République fédérale de Yougoslavie en tant qu'État successeur légitime égal à la suite de la dissolution de la République socialiste fédérative de Yougoslavie. Ainsi, avant d'accéder au statut de Membre à part entière de l'Organisation, la République fédérale de Yougoslavie doit suivre la procédure prévue pour tout État faisant une demande d'adhésion, comme l'ont fait les autres États successeurs de la République socialiste fédérative de Yougoslavie.

**M. Murillo de la Rocha** (Bolivie) (*interprétation de l'espagnol*) : Je ne saurais manquer de faire quelques commentaires à propos de ce que vient de dire la délégation du Chili, car nous estimons que toutes les questions débattues ici doivent être présentées dans leur véritable contexte historique.

Qu'il me soit permis tout d'abord de rappeler que les représentants du Chili disent toujours, lors de ces réunions, qu'il n'y a aucun problème entre le Chili et la Bolivie car tous les problèmes auraient été réglés par le Traité de 1904. Mais le traité en question n'a justement pas réglé le caractère enclavé de la Bolivie; au contraire, il l'a injustement scellé. Je dois souligner que la Bolivie n'a accepté de signer ce Traité qu'après 20 ans, ce qui montre bien la répugnance des gouvernements et des citoyens d'alors à accepter la perte de notre littoral. Le Chili a imposé des clauses qui ont été en fin de compte intégrées dans cet instrument. Le Traité a été signé alors que le Chili occupait militairement la côte et avait pris le contrôle des douanes. C'est le Trésor public chilien qui percevait les droits. Dans ces conditions, on peut difficilement prétendre officiellement que c'est à la suite d'une négociation internationale libre que la Bolivie a été privée de son droit souverain d'accéder à l'océan Pacifique ainsi que des services et qualités de pays côtier.

J'ai indiqué ce matin que des accords ont été plusieurs fois conclus aux termes desquels le Chili acceptait de céder à la Bolivie une zone permettant, en toute souveraineté, un accès à la côte. Nous avons constamment des problèmes au sujet du libre transit, notamment pour le transport des minéraux. Nous espérons que ni au sein de cette instance ni ailleurs, nous n'aurons plus besoin d'en appeler à la solidarité internationale pour demander que soient levées les graves entraves au libre passage des minéraux par le port d'Antofagasta.

S'agissant des résolutions de l'Organisation des États américains, il n'est pas prouvé que la position de la Bolivie n'a plus été appuyée depuis la neuvième réunion de l'OEA, en 1979. Je rappellerai au représentant du Chili que depuis 1979, 11 résolutions stipulent que le règlement du problème de la Bolivie est dans l'intérêt de l'ensemble de l'hémisphère. De plus, dans la dernière de ces résolutions, l'OEA a décidé de maintenir cette question en permanence à son ordre du jour.

Enfin, estimant qu'un Chilien est mieux placé que tout autre pour répondre à un Chilien, je lirai ce que M. Vincente Huidobro dit au sujet de la question :

«La Bolivie réclame un port. Rien de plus logique. Tout grand pays dans la même situation en ferait de même. Nous, Chiliens, si nous étions à la place des Boliviens, ne voudrions-nous pas avoir accès à la mer? On ne peut condamner un autre pays à être enclavé à jamais. L'histoire nous enseigne que ces erreurs doivent se payer tôt ou tard. Et pourquoi considérer comme des ennemis des personnes qui pourraient être nos amis?

En tant que Chilien et en tant qu'homme, je pense que nous devrions entreprendre au plus tôt des pourparlers avec la Bolivie et que les deux pays doivent régler, dans un esprit de générosité et d'amitié, ce grave problème de l'accès de la Bolivie à la mer. Je ne voudrais pas que quiconque croie que je préconise la perte de la moindre parcelle de notre territoire national. Ce que je veux dire c'est que ce problème doit être traité sans délai et réglé dans l'intérêt des deux pays. L'accès de la Bolivie à la mer dépend du Chili et il serait malheureux que le Chili reste sourd à l'appel de son voisin. La Bolivie a besoin d'un port : c'est une question de survie. Elle le demande sans recourir à la menace, à des alliances secrètes ou à des manoeuvres sournoises. Elle joue franc jeu.»

**M. Reznikov** (Biélorus) (*interprétation du russe*) : J'ai été quelque peu surpris par la déclaration du représentant de la Croatie, vu que dans son intervention, le Ministre des

affaires étrangères de la République du Biélorus n'a pas traité de la question de la procédure d'admission à la qualité de membre de la République fédérale de Yougoslavie.

**M. Larraín** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie a de nouveau essayé de déformer les faits. Pour ne pas épuiser la patience des représentants et vu l'heure tardive, je ne vais pas réitérer la position de mon pays, qui est tout à fait claire et bien connue de la communauté internationale, même si la Bolivie prétend de nouveau ne pas la connaître.

Si le Gouvernement bolivien souhaite réellement opter pour l'intégration, il trouvera le Chili toujours prêt au dialogue. Aujourd'hui, la Bolivie a de nouveau choisi une mauvaise stratégie.

*La séance est levée à 19 h 5.*